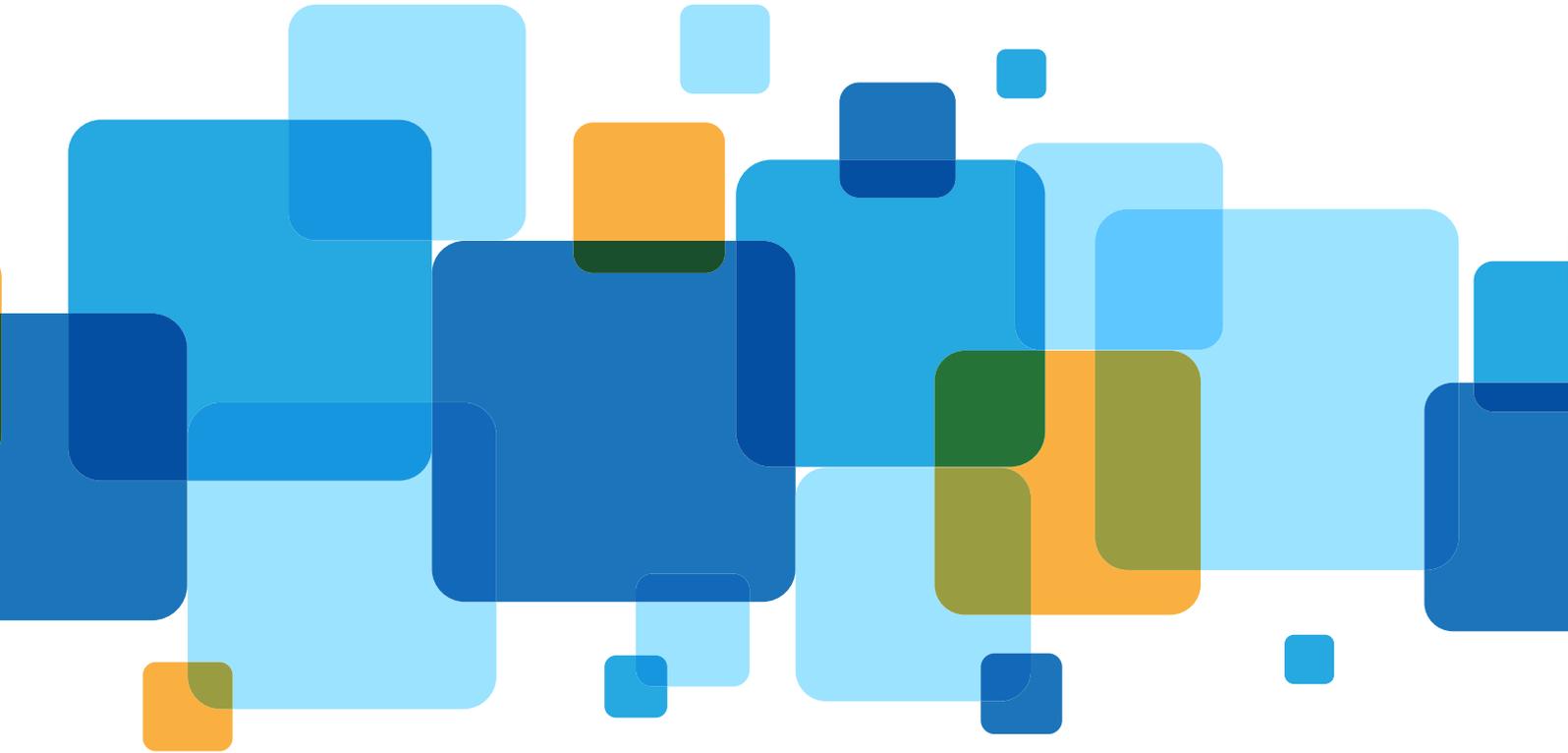


Compte rendu de l'exercice 2021

---



# Leadership

Les méthodes de direction évoluent en permanence. Le monde économique devient toujours plus dynamique et complexe. Diriger exige aujourd'hui davantage de coopération, de communication et d'innovation ainsi qu'une démarche collaborative plus inclusive.

Tout style de conduite doit sans cesse être remis en question et adapté à l'évolution de la société et de ses besoins. Même si les futures tendances sociétales sont difficiles à définir en raison de leur dynamisme et de leur diversité, le leadership se doit de relever les nouveaux défis. Les supérieurs ont pour mission de créer une culture fédératrice et, plus que jamais, de servir de modèle.

Dans le présent compte rendu d'exercice, l'ancien président et le vice-président du conseil de fondation ainsi que les membres de la direction de la CPM livrent leur conception de la direction et du leadership sous l'angle des besoins et exigences actuels de la société et de l'économie.



Éditorial	3
-----------	---

Vue d'ensemble des chiffres-clés	5
----------------------------------	---

Rapport annuel	7
----------------	---

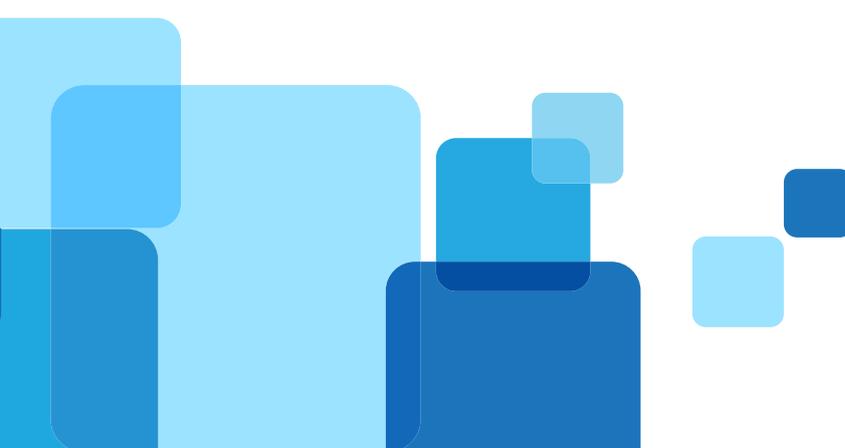
1. Rétrospective	9
2. Placements	18

Comptes annuels	25
-----------------	----

Bilan	26
Compte d'exploitation	27
Annexe aux comptes annuels	28
1. Principes et organisation	28
2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes	36
3. Nature de l'application du but	37
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	41
5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture	42
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	46
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	56
8. Demandes de l'autorité de surveillance	59
9. Autres informations relatives à la situation financière	59
10. Événements postérieurs à la date du bilan	59

Rapports	
----------	--

Rapport de l'organe de révision	60
Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	62



# Comité directeur du conseil de fondation de la CPM



Isabelle Zimmermann, présidente du conseil de fondation (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022)  
Urs Bender, vice-président du conseil de fondation

## Chère lectrice, cher lecteur,

«Rien n'est permanent, sauf le changement.» Cette maxime attribuée au philosophe grec Héraclide est, 2500 ans plus tard, toujours d'actualité à bien des égards.

Après plus de 21 ans d'activité pour la Migros, Jörg Zulauf a quitté fin 2021 son poste de responsable du département Finances de la Fédération des coopératives Migros et, par conséquent, de président du conseil de fondation de la Caisse de pensions Migros. Je lui ai succédé au début de cette année et suis très heureuse de pouvoir m'adresser à vous dans cet éditorial.

Comme le montre le compte rendu de l'exercice 2021, des événements réjouissants ont marqué l'année écoulée. La performance de 8.5 % a dépassé les attentes principalement en raison du formidable essor des marchés des actions et des résultats supérieurs à la moyenne dégagés par les biens immobiliers et les infrastructures. La situation financière s'est encore améliorée, ce qui nous permet une nouvelle fois d'afficher des fonds libres fin 2021. Ainsi, le conseil de fondation a attribué en décembre 2021 un versement unique sous la forme d'une 13<sup>e</sup> rente mensuelle aux bénéficiaires de rentes de vieillesse, d'invalidité et de conjoint. Les nombreuses lettres et réactions positives des bénéficiaires de rentes au sujet de cette prestation supplémentaire nous ont fait particulièrement plaisir.

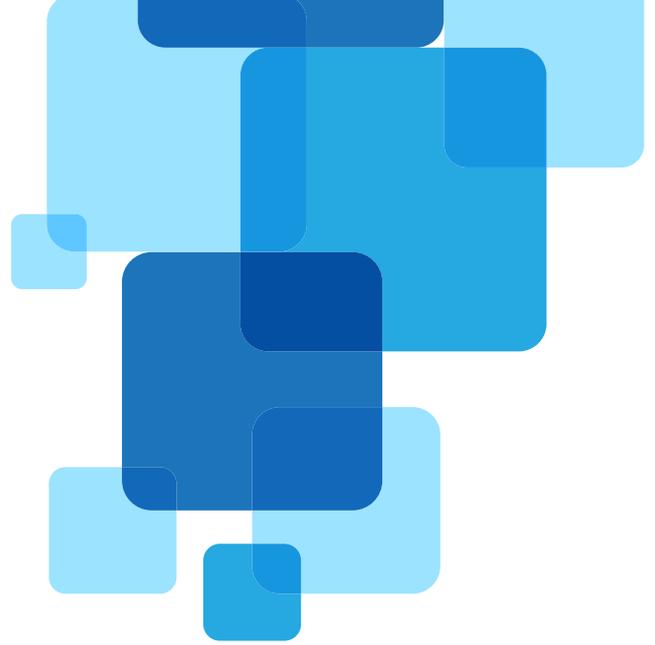
La révision du règlement 2023 impliquant le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations pour les prestations de retraite est en cours: le règlement a été approuvé à la réunion de novembre 2021. Dans le courant 2022, les personnes assurées seront informées en détail sur les nouveautés et les différentes options. La nouvelle rente de vieillesse à 64 ans correspond au moins aux prestations précédentes et garantit ainsi une transition sans incidence sur les prestations. Concernant les bénéficiaires de rentes, une adaptation du règlement actuel au 1<sup>er</sup> janvier 2022 améliore les prestations de conjoint.

D'une manière générale, des projets de réforme sont envisagés ces prochains temps pour la prévoyance vieillesse suisse. Dans le premier pilier, l'âge légal de la retraite des femmes et des hommes devrait être uniformisé et, dans le deuxième pilier, le taux de conversion minimal abaissé. Un référendum annoncé pour les deux projets de révision permettra au peuple de se prononcer sur ces objets.

Il est essentiel de s'adapter rapidement aux changements et aux nouvelles situations. La pandémie de coronavirus vient de nous le prouver. Le présent compte rendu d'exercice aborde notamment les aspects de la direction et du leadership, des thèmes qui gagnent en importance dans un monde toujours plus dynamique et complexe.

Je vous souhaite, chère lectrice, cher lecteur, une lecture intéressante et remercie tous les membres des organes de la direction ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de notre CPM du bon travail accompli en 2021.

Isabelle Zimmermann  
Présidente du conseil de fondation



## Direction de la CPM



De g. à d.:

Reto Schär, responsable Biens immobiliers

Philipp Küng, responsable Assurance

Christoph Ryter, directeur

Stephan Bereuter, responsable Asset Management

Sergio Campigotto, directeur adjoint, responsable Administration

## Vue d'ensemble des chiffres-clés

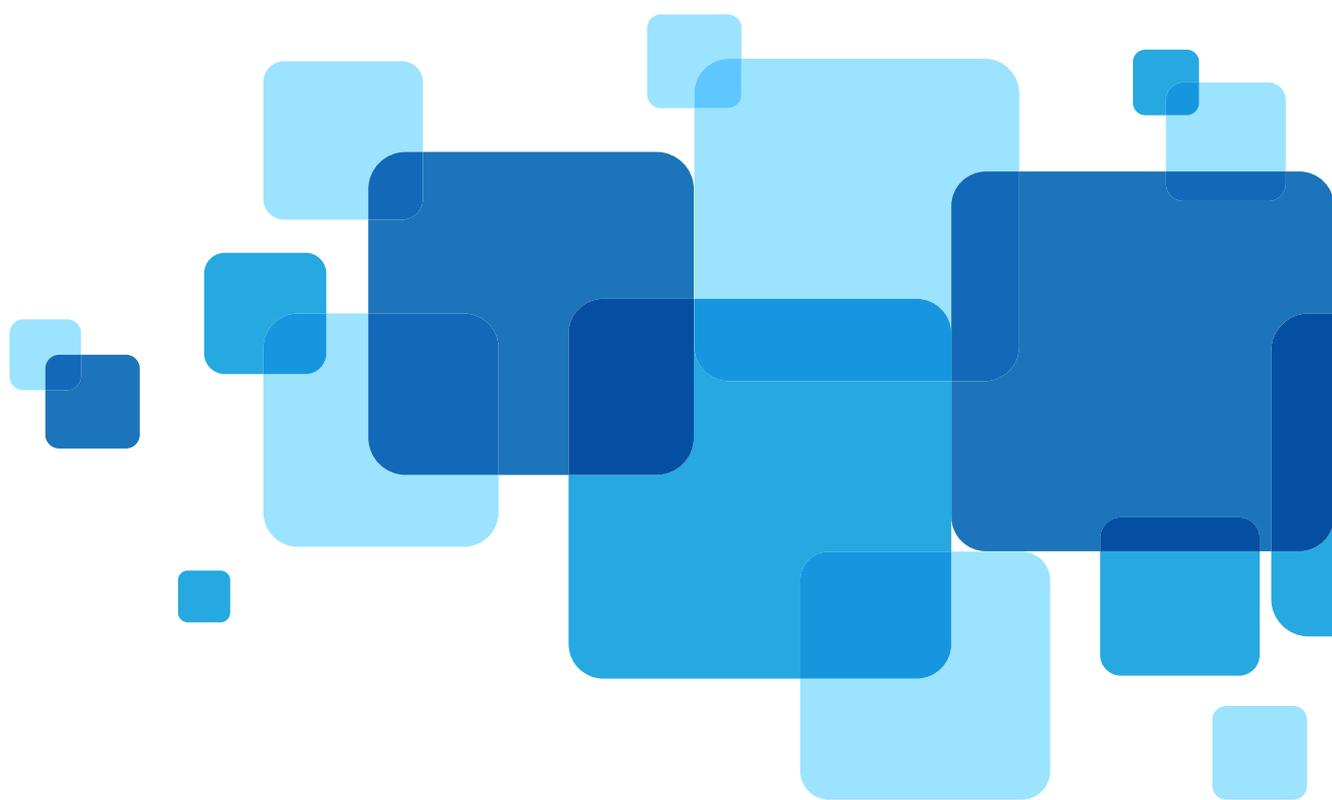
	2021	2020	2019	2018
<b>Ensemble des assurés</b>	80 989	79 997	80 556	81 288
■ dont actifs	51 660 *	51 076 *	51 959 *	52 723 *
■ dont bénéficiaires de rentes	29 329 **	28 921 **	28 597 **	28 565 **
<b>Employeurs affiliés</b>	38	41	43	44
<b>Placements en capitaux</b>	<i>en millions de CHF</i> 29 744.7	27 523.3	25 997.9	23 332.6
<b>Performance des placements</b>	% 8.5	6.5	11.9	-1.9
<b>Excédents des produits et des charges (-)</b> <i>(avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs)</i>	<i>en millions de CHF</i> 2 464.7	1 418.2	539.8	-965.6
<b>Excédent technique</b> <i>(fonds libres + réserve de fluctuation de valeurs)</i>	<i>en millions de CHF</i> 7 249.9	4 785.2	3 367.0	2 827.3
<b>Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<i>en millions de CHF</i> 4 065.2	4 142.7	4 158.6	3 794.4
<b>Fonds libres/déficit de la réserve (-)</b> <i>(après prise en compte de la réserve de fluctuation de valeurs requise)</i>	<i>en millions de CHF</i> 3 184.8	642.6	-791.6	-967.1
<b>Degré de couverture</b> selon l'art. 44 OPP 2	% 133.9	121.9	115.4	114.2
<b>Bases techniques</b>	LPP 2020 (TG) 1.5	LPP 2015 (TG) 1.5	LPP 2015 (TG) 1.5	LPP 2015 (TG) 2.0
<b>Cotisations de l'employeur</b>	<i>en millions de CHF</i> 425.8	417.7	431.5	417.2
<b>Cotisations des salariés</b>	<i>en millions de CHF</i> 203.4	201.4	203.3	195.3
<b>Prestations réglementaires</b>	<i>en millions de CHF</i> 870.1	790.1	758.7	679.1
<b>Revenu assuré en assurance complète</b>	<i>en millions de CHF</i> 2 411.6	2 368.6	2 380.5	2 270.7
<b>Frais d'administration pour l'application du règlement</b>	<i>en millions de CHF</i> 7.6	7.0	7.5	7.6
<b>Frais d'administration pour l'application du règlement par personne assurée</b>	<i>CHF</i> 94.2	87.9	93.2	93.2
<b>Frais de gestion de la fortune par CHF 100 de placements de la fortune</b>	<i>centimes</i> 32.5	32.3	33.7	34.9

\* Sans sorties en suspens

\*\* Sans comptages multiples découlant de l'invalidité partielle, des retraites partielles et d'un deuxième rapport d'assurance



# Rapport annuel





Jörg Zulauf

Président du conseil de fondation

Quel est pour moi le sens de leadership?

**Diriger, être capable de motiver et faire preuve de clairvoyance.**

Qu'est-ce qui me tient à cœur dans la conduite des collaboratrices et collaborateurs?

**Servir de modèle, respecter et intégrer les collaboratrices et collaborateurs, donner une marge de manœuvre.**

Comment dynamiser davantage le potentiel de nos collaboratrices et collaborateurs?

**En les impliquant et en leur donnant des responsabilités.**

Quelle sera l'influence de la transformation numérique sur le leadership?

**Les activités et compétences numériques et virtuelles sont des outils qui soutiennent la direction et le leadership. Les tâches répétitives peuvent être automatisées, ce qui rend le travail des collaboratrices et collaborateurs plus intéressant.**

## 1. Rétrospective

### Activité des organes

L'assemblée des délégués fait office de lien entre le conseil de fondation et les entreprises affiliées ainsi que de comité d'élection pour les représentants des salariés au conseil de fondation. En raison de la pandémie, l'assemblée des délégués s'est déroulée par vidéoconférence le 25 mars 2021. Les délégués ont pris connaissance du compte rendu de l'exercice 2020. En outre, l'élection d'un salarié membre du conseil de fondation a eu lieu pour succéder au membre sortant ainsi que celle de trois salariés membres suppléants du conseil de fondation. Les orateurs invités étaient Samuel Blum, expert en caisses de pensions auprès de Libera SA, et Ludwig Hasler, philosophe et physicien. Ils ont parlé respectivement de l'évolution de l'espérance de vie et de la thématique intitulée «25 ans de vacances de vieillesse; une perspective d'autant plus épouvantable depuis le coronavirus».

Le conseil de fondation s'est réuni au total trois fois. Pour cause de coronavirus, l'assemblée de mars s'est tenue par vidéoconférence. Les deux autres réunions ont eu lieu en présentiel, bien que plusieurs membres du conseil de fondation aient préféré participer par liaison vidéo. Un séminaire de perfectionnement s'est en outre déroulé le 16 septembre 2021. Les intervenants étaient Adrian Ryser, chef des placements CPM, et David Bosshart, président de la Fondation G. et A. Duttweiler et ex-CEO de l'institut Gottlieb Duttweiler. Adrian Ryser a présenté une rétrospective de 20 ans de gestion de fortune à la CPM et David Bosshart s'est penché sur le Covid-19 sous la perspective d'un futurologue. Les principaux sujets préparés par la direction et les comités qui ont été traités en cours d'exercice par le conseil de fondation sont résumés dans les pages suivantes.

#### Passage à la primauté des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Voilà une année que le conseil de fondation a décidé de passer au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la primauté des prestations à la primauté des cotisations pour les rentes de vieillesse. La transition se fait sans incidence sur les prestations, d'où le maintien de leur très bon niveau. Ce changement permet d'améliorer la stabilité financière et apporte plus de clarté et de transparence à la solution de prévoyance. Les répercussions seront minimales pour les assurés et les entreprises-M: le calcul du revenu soumis à cotisation ainsi que le montant des cotisations des salariés et des employeurs demeurent inchangés. Les prestations de vieillesse versées à 64 ans resteront au moins aussi élevées que jusqu'à présent. Au cours de sa réunion du 23 novembre 2021, le conseil de fondation a approuvé à l'unanimité le règlement de prévoyance 2023, le plan de prévoyance «M» et, par conséquent, l'introduction des nouvelles options suivantes:

- **Maintien de l'assurance du salaire assuré:** les assurés ont désormais la possibilité de maintenir l'assurance du salaire assuré si le salaire diminue de moitié au plus après l'âge de 58 ans. Les cotisations du salarié et de l'employeur pour le salaire fictif sont à la charge de la personne assurée. Une possibilité supplémentaire de trouver de bonnes solutions de retraite est ainsi créée pour les carrières avec changement d'orientation par exemple.
- **Options relatives aux plans d'épargne:** à la fin novembre 2023, les assurés pourront choisir pour la première fois entre trois plans d'épargne. Dans le plan d'épargne «Standard», les cotisations des assurés ne changent pas. Dans le plan d'épargne «Basis», la personne assurée paie 2% de moins de cotisations et dans le plan d'épargne «Plus» 2% en sus. La cotisation des entreprises s'élève toujours à 17%, quel que soit le plan d'épargne choisi.

#### Nouveautés du règlement de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Lors de sa réunion de septembre, le conseil de fondation a adopté au 1<sup>er</sup> janvier 2022 un avenant au règlement de prévoyance en vigueur. Cet avenant était nécessaire car il était prévu, à cette même date, d'introduire le nouveau système de rentes d'invalidité linéaire et de mettre en œuvre certaines prescriptions des autorités de surveillance. Concrètement, les adaptations suivantes s'appliquent:

- **Système de rentes AI linéaire:** l'assurance invalidité fédérale (AI) introduit un système linéaire des rentes d'invalidité. Cette nouveauté vaut aussi pour la CPM, mais ne concerne, dans un premier temps, que les assurés qui toucheront une rente de l'AI à partir de 2022.
- **Assurance à la retraite complète:** quiconque opte pour une retraite complète et reprend une activité lucrative auprès d'une entreprise-M avant l'âge de 64 ans devra de nouveau être assuré à la CPM s'il est employé pendant plus de trois mois et si le revenu annuel est supérieur au seuil d'entrée de CHF 21 510.
- **Mariage après la retraite:** conformément au règlement de prévoyance 2019, les conjoints veufs qui se sont mariés après la retraite ont uniquement droit aux prestations minimales LPP. Cette réglementation sera abrogée. À compter de 2022, le mariage après la retraite donnera également droit aux prestations réglementaires. Cette nouveauté s'applique aussi aux personnes qui vivaient maritalement et ont droit à une rente de partenaire.

## Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt appliqués aux plans fondés sur la primauté des prestations et la primauté des cotisations sont restés inchangés à 3 %. Les avoirs d'épargne du plan d'assurance prévoyant une prestation en capital, le compte supplémentaire et le compte d'excédents sont rémunérés à 2 % pendant l'exercice sous revue. Le taux d'intérêt de la réserve de contributions de l'employeur correspond à celui des avoirs en comptes courants des entreprises-M auprès de la Fédération des coopératives Migros. Cette dernière ayant réduit le taux d'intérêt pour la CPM à 0 % au 1<sup>er</sup> septembre 2021, le conseil de fondation a décidé d'adapter les conditions en conséquence à cette même date.

## Versement unique aux bénéficiaires de rentes

La CPM connaît une bonne situation financière. Pour cette raison, le conseil de fondation a décidé d'octroyer un versement unique au cours de sa réunion de novembre 2021. Les personnes qui ont touché une rente de retraite, d'invalidité, de conjoint ou de partenaire en décembre 2021 ont reçu une 13<sup>e</sup> rente en plus, au minimum toutefois un montant de CHF 500. Cette prestation unique a été versée en même temps que la rente de décembre. Le conseil de fondation a renoncé à une adaptation générale des rentes en cours.

## Adaptation du règlement pour l'élection des délégués des salariés et des salariés membres du conseil de fondation et du règlement relatif à la nomination des délégués des bénéficiaires de rentes à l'assemblée des délégués et à l'élection du représentant des bénéficiaires de rentes au conseil de fondation

Afin de coordonner le calendrier des élections de la commission du personnel et des délégués des salariés, les élections ont été avancées au premier semestre de l'année au cours de laquelle le mandat prend fin. Auparavant, les élections avaient toujours lieu au deuxième semestre. En outre, la possibilité de procéder à des élections numériques doit être donnée et la suppression automatique du mandat en cas de changement d'employeur au sein de la Migros abandonnée. Le règlement relatif à la nomination des représentants des bénéficiaires de rentes a été adapté dans ce sens. Au cours de sa réunion de novembre 2021, le conseil de fondation a approuvé à l'unanimité les adaptations des règlements valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Rapport de risque

Le rapport de risque établi chaque année à l'attention du conseil de fondation a identifié 36 risques (exercice précédent 44), dont en valeur brute 12 (16) sont considérés comme importants. Après l'instauration de toutes les mesures nécessaires à la réduction des risques bruts, un (3) risque s'avérait toujours important. Ce risque net important concerne l'insécurité prévalant à la Bourse et sur les marchés des placements. Le conseil de fondation a approuvé le rapport de risque lors de sa réunion de novembre 2021.

## Vente du centre commercial Rheinpark

Sur la base d'une analyse de risque portant sur le portefeuille immobilier de la FP CPM, la décision a été prise de vendre le centre commercial Rheinpark à Sankt Margrethen. La conclusion de l'acte de vente et le changement de propriétaire ont eu lieu en mars 2021.

## Adaptation du règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation de valeurs

Les engagements de prévoyance ont jusqu'à présent été calculés selon les bases actuarielles LPP 2015, tables générationnelles, à un taux d'intérêt technique de 1.5 %. Entre-temps, de nouvelles bases techniques ont été publiées. Sur recommandation des experts en prévoyance de Libera SA, le conseil de fondation a décidé au cours de sa réunion du 23 novembre 2021 d'utiliser, à compter de la clôture annuelle 2021, les bases actuarielles LPP 2020, tables générationnelles, avec un taux d'intérêt technique inchangé de 1.5 % pour le calcul des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Le règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation de valeurs a été adapté en conséquence sur ce point.

## Adaptation du règlement de placement

Étant donné que, dans le cadre de sa stratégie climatique, la CPM s'est engagée à aligner son portefeuille de placement sur les objectifs de l'accord de Paris sur le climat, il s'agissait de définir un benchmark approprié. Lors de sa réunion de novembre 2021, le conseil de fondation a défini le MSCI Climate Paris Aligned Index comme valeur de référence pour les actions Étranger. En outre, des compléments formels ont été adoptés pour l'utilisation d'instruments dérivés et l'extension des possibilités de placements dans les biens immobiliers à 35 % des placements globaux, en tenant compte d'une diversification et répartition des risques suffisantes. Le règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Quel est pour moi le sens de leadership?

**Donner l'exemple et fixer des objectifs clairs.**

Qu'est-ce qui me tient à cœur dans la conduite des collaboratrices et collaborateurs?

**Leur accorder ma confiance et leur confier des responsabilités.**

Comment dynamiser davantage le potentiel de nos collaboratrices et collaborateurs?

**En les soutenant lors d'entretiens individuels et en leur témoignant de l'empathie dans les périodes difficiles.**

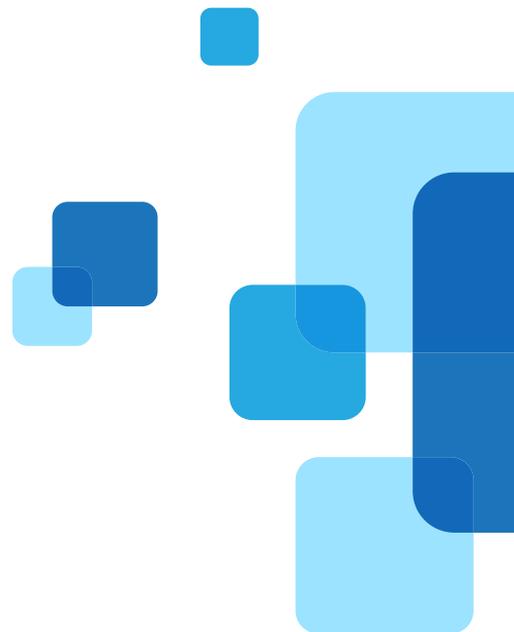
Quelle sera l'influence de la transformation numérique sur le leadership?

**La transformation numérique requiert du discernement et une vision. Je continue à fixer des objectifs clairs, à donner l'exemple et à faire confiance à mes collaboratrices et collaborateurs.**



Urs Bender

Vice-président du conseil de fondation





Christoph Ryter

Directeur

Quel est pour moi le sens de leadership?

**Leadership signifie avoir une vision, s'engager pour la réaliser et rallier les collaboratrices et collaborateurs à cette vision.**

Qu'est-ce qui me tient à cœur dans la conduite des collaboratrices et collaborateurs?

**«Walk the talk», montrer la voie que tu souhaites faire prendre à tes collaboratrices et collaborateurs.**

Comment dynamiser davantage le potentiel de nos collaboratrices et collaborateurs?

**Il est essentiel d'entretenir un dialogue régulier en s'appuyant sur une culture du feed-back sincère et constructive.**

Quelle sera l'influence de la transformation numérique sur le leadership?

**La numérisation des différents secteurs d'activité concourt au processus de conduite. L'échange direct demeurera, à l'avenir également, un élément central du leadership.**

## Activités de la direction

---

### Mutations au sein des cadres

---

#### Entrées en fonction

- Stephan Bereuter, responsable Gestion de portefeuille obligations, au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Kilian Brühlmann, responsable Gestion de portefeuille biens immobiliers Suisse, au 1<sup>er</sup> avril 2021
- Sebastian Wagner, responsable Compliance et Risk management, au 1<sup>er</sup> septembre 2021

#### Nominations

- Denise Wyss, responsable Administration des salaires, au 1<sup>er</sup> avril 2021
- Jelena Cavelti, responsable d'équipe Assurance, au 1<sup>er</sup> avril 2021
- Rocco Varrese, responsable Controlling catégorie de placement biens immobiliers, au 1<sup>er</sup> avril 2021

#### Retraites

- Ueli Büchi, responsable Gestion de portefeuille, au 31 août 2021
- Rea Meier, responsable d'équipe Backoffice Assurance, au 31 octobre 2021
- Adrian Ryser, responsable Asset Management, au 31 décembre 2021

#### Départ

- Urs Tretter, responsable Risk management et Organisation, au 28 février 2021

### Répercussions du Covid-19 sur l'activité d'entreprise

---

Après une accalmie de la pandémie pendant les mois d'été, les premières étapes d'assouplissement ont été introduites au 1<sup>er</sup> novembre 2021 avec l'entrée en vigueur des conventions individuelles de télétravail avec les collaborateurs. Le retour tant espéré à la normale s'est toutefois évanoui en raison de la dégradation rapide de la situation pandémique en cours de mois. Il s'est alors avéré nécessaire de réintroduire les mesures de sécurité précédemment en vigueur. Fin novembre 2021, la direction a décidé de revenir, dans la mesure du possible, au télétravail. En ce qui concerne les collaborateurs dont la présence sur place était indispensable, les mesures de protection avec port du masque obligatoire à l'intérieur, respect systématique des règles de distanciation et mise à disposition de places de stationnement étaient garanties au mieux. Les réunions en présentiel se limitaient aux événements critiques pour l'entreprise. En matière de communication, les solutions de conférences vidéo et téléphoniques ont fait leurs preuves. Grâce à un concept de protection efficace, nous avons enregistré des absences pour cause de maladie inférieures à la moyenne pendant l'exercice sous revue. L'équipe bien rodée de la cellule d'intervention d'urgence a facilité la gestion de la crise, et les expériences tirées de l'exercice sous revue nous confirment que la numérisation de l'entreprise doit être la priorité absolue.

### Archivage des documents immobiliers

---

La numérisation des processus et des documents progresse au sein de la CPM. Dans le cadre du projet d'archivage des documents immobiliers lancé pendant l'exercice sous revue, les dossiers des biens immobiliers et des locataires seront numérisés dans un premier temps. Au cours de la deuxième phase du projet à partir de 2022, les documents issus des processus de documents et ceux du système de gestion immobilière Garaio REM seront numérisés.

### Portail des assurés

---

L'introduction d'un portail pour les assurés au deuxième trimestre 2022 permettra aux assurés et aux bénéficiaires de rentes d'effectuer eux-mêmes des processus et simulations standardisés et de consulter les documents de prévoyance à tout moment en ligne et indépendamment du lieu où ils se trouvent. Les processus et la disponibilité des informations pour les assurés seront ainsi optimisés.

### Système de gestion de la sécurité de l'information (ISMS TI)

---

À la CPM, la sécurité de l'information et la protection des données constituent des priorités absolues. Avec le soutien d'un spécialiste externe, la gestion de la sécurité de l'information spécifique à la CPM a été étendue au moyen de standards reconnus. Durant l'exercice sous revue, la stratégie informatique, la gestion de la continuité des activités, l'IT Asset Management et plusieurs manuels informatiques ont été élaborés et approuvés.

### Demandes d'exonération de loyer pendant le confinement

---

Pendant la deuxième année de coronavirus également, les locataires commerciaux contraints de fermer leur commerce au premier semestre 2021 nous ont soumis de nombreuses demandes de réduction de loyer. D'entente avec la task-force «Loyer du groupe Migros», la CPM a accordé une baisse de 50 % sur le loyer net des locataires concernés pendant la durée de la fermeture, ce qui a permis de trouver rapidement une solution équitable pour toutes les parties, même en l'absence de prescriptions légales.

### Communication avec les assurés et nos partenaires

---

Les responsables d'équipe de la direction Assurances et le responsable Assurance ont donné 45 séminaires «Retraite en vue» et «54plus» ainsi que deux informations au personnel.

## Analyse de l'égalité salariale

---

L'égalité des salaires inscrite dans la Constitution exige le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale, indépendamment du sexe. Au cours de l'année sous revue, l'analyse de l'égalité salariale prescrite par la loi a été effectuée en collaboration avec le Competence Centre for Diversity & Inclusion de l'Université de Saint-Gall (CCDI). Le résultat indique que, sur la base de notre système de rémunération axé sur les fonctions et le contrôle régulier des salaires, nous remplissons toutes les conditions légales de l'égalité salariale et que nous versons donc des salaires égaux pour un travail de valeur égale. Ainsi, la CPM s'est vue attribuer le label «WE PAY FAIR» par le CCDI.

## Gestion de la santé en entreprise

---

Grâce à une réévaluation concluante, la CPM a obtenu le label «Friendly Workspace» de Promotion Santé Suisse dans le cadre d'une remise des prix organisée au centre Paul Klee à Berne le 26 octobre 2021. Pour la CPM, la gestion de la santé en entreprise est un instrument important qui occupe une place à part entière dans sa charte. Une gestion de la santé en entreprise bien structurée motive les collaborateurs, crée un climat de travail positif, augmente la performance et produit une valeur ajoutée durable pour l'entreprise.

## Séminaire pour les cadres 2021

---

Agir de manière durable dépend de l'art et la manière de conduire des personnes. C'est la raison pour laquelle le séminaire pour les cadres 2021 était consacré au thème du «leadership». Les méthodes de direction évoluent en permanence. Le monde économique devient toujours plus dynamique et complexe. Pour nous, membres des cadres, diriger exige davantage de coopération, de flexibilité et de savoir-faire. La formation continue avait pour but de s'interroger sur son propre style de conduite et se voulait source d'inspiration tout en offrant la possibilité de renforcer cette compétence clé. Cinq intervenantes et intervenants des hautes sphères du management de la Migros et des CFF ont jeté un éclairage intéressant sur le sujet de leur point de vue spécifique. En raison des restrictions liées à la pandémie de Covid-19, le séminaire, qui s'est tenu à l'institut Gottlieb Duttweiler à Rüschlikon le 8 septembre 2021, était limité à une seule journée.

Quel est pour moi le sens de leadership?

**Accorder la priorité à l'individu et à ses besoins.**

Qu'est-ce qui me tient à cœur dans la conduite des collaboratrices et collaborateurs?

**Créer un esprit d'équipe fondé sur l'estime et un esprit communautaire.**

Comment dynamiser davantage le potentiel de nos collaboratrices et collaborateurs?

**En transmettant la vision et la mission de l'entreprise à tous les échelons, à titre de motivation et d'inspiration.**

Quelle sera l'influence de la transformation numérique sur le leadership?

**La chasse aux talents va s'intensifier. Il faut donner aux collaboratrices et collaborateurs des perspectives gages de motivation et d'identification avec les objectifs de l'entreprise.**



Sergio Campigotto

Directeur adjoint,  
responsable Administration



## Reto Schär

Membre de la direction,  
responsable Biens immobiliers

Quel est pour moi le sens de leadership?

**Créer un environnement où chaque collaboratrice et collaborateur puisse déployer son potentiel et fournir de bonnes performances.**

Qu'est-ce qui me tient à cœur dans la conduite des collaboratrices et collaborateurs?

**Un style de conduite basé sur la coopération conjugué à une culture du feed-back ouverte et sincère. Chacune et chacun connaît ses tâches et ses objectifs.**

Comment dynamiser davantage le potentiel de nos collaboratrices et collaborateurs?

**Impliquer les personnes concernées par le biais d'un style de conduite authentique et enthousiaste, et faire preuve d'estime à l'égard des collaboratrices et collaborateurs.**

Quelle sera l'influence de la transformation numérique sur le leadership?

**Les changements impliquent une conduite exercée à un niveau supérieur, mais les échanges réguliers et les rencontres personnelles demeurent tout aussi importants.**



## 2. Placements

### Les marchés financiers en 2021

#### Contexte politique et économique

Le coronavirus a une nouvelle fois dominé l'évolution du marché en 2021. Le début de l'année a été marqué par les restrictions et les confinements dans plusieurs pays, mais, grâce aux campagnes de vaccination, des progrès sont apparus dès les deuxième et troisième trimestres. Fin 2021, le nombre de cas de contaminations est toutefois remonté en flèche avec le variant Omicron. En dépit du coronavirus, la plupart des pays affichaient déjà un indice des directeurs d'achat supérieur à 50 en début d'exercice. Cette dynamique de croissance s'est quelque peu essoufflée au troisième trimestre notamment en raison de la pénurie d'approvisionnement et de la forte hausse du prix des matières premières. Les taux d'inflation redoutés se sont confirmés au troisième trimestre dans bon nombre d'États atteignant jusqu'à 6%. Par comparaison, le renchérissement de 1.5% en Suisse s'est avéré relativement modéré. La forte inflation à l'étranger s'explique, entre autres, par la rapide reprise économique, les goulets d'étranglement dans la production et l'effet de base dû au faible niveau des prix en 2020.

#### Politique monétaire et devises

En 2021, la FED a maintenu le taux directeur inchangé en dépit de la hausse actuelle des prix. La fourchette cible du taux directeur se situe toujours entre 0.0% et 0.25%. La BCE aussi s'en est tenue à sa politique monétaire laissant le taux directeur à 0.0%. La BNS a également poursuivi sa politique de taux négatifs. En ce qui concerne les principales monnaies, l'euro s'est déprécié de 4.2% par rapport au franc suisse (CHF), l'USD et la GBP se sont appréciés de respectivement 3.1% et 2.1% par rapport au CHF.

#### Actions et marchés des emprunts

La reprise économique s'est traduite par une tendance haussière sur les marchés des actions au premier semestre. En septembre, cette tendance s'est ralentie. Outre le fléchissement de la dynamique de croissance, les craintes inflationnistes et les interventions du gouvernement chinois sur les marchés ont causé des perturbations sur les marchés à la fin du troisième trimestre. Les marchés des actions ont toutefois récupéré jusqu'à la fin de l'année. Le MSCI AC World ex CH ESG Universal Index en USD a gagné environ 20.0% durant l'exercice sous revue. Le large indice directeur suisse SPI TR a affiché un rendement de 23.4%. Pour cause de hausse des taux à long terme, les marchés globaux des obligations ont suivi une tendance négative en 2021. Les emprunts de la Confédération (SBI Domestic Government Total Return en CHF) ont affiché un rendement de -4.2%, à l'instar du FTSE EMU Government Bond Index avec -3.5% en EUR. En revanche, les obligations américaines à haut rendement (Bloomberg Barclays US Corporate High Yield hedged en CHF) ont terminé l'année 2021 sur un gain de 4.1%.

#### Biens immobiliers Suisse

La bonne situation économique et les taux d'intérêt négatifs ont continué à stimuler le marché suisse de l'immobilier. Par ailleurs, les répercussions de la pandémie de coronavirus ont entraîné une augmentation de la demande de logements en propriété. Sans surprise, l'indice CAFI a gagné du terrain avec un plus de 5.7% à la fin de l'année.

#### Allocation d'actifs

La stratégie de placement de la CPM a été modifiée comme suit début 2021: la nouvelle stratégie affiche une réduction de l'allocation de 7 points de pourcentage au niveau des valeurs nominales au profit d'une augmentation de même ampleur dans les biens immobiliers. En outre, une nouvelle catégorie or physique a été créée avec une allocation de 2% au détriment de la part des actions. En 2021, l'allocation effective s'est rapprochée de la nouvelle stratégie.

Catégorie	2021		2020	
	Allocation %	Stratégie %	Allocation %	Stratégie %
Valeurs nominales	34.6	33	38.0	40
Actions	28.7	28	29.8	30
Biens immobiliers	34.8	37	32.2	30
Or physique	1.9	2		
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100</b>	<b>100.0</b>	<b>100</b>

## Performance de la fortune

En 2021, la performance sur l'ensemble de la fortune a dépassé l'objectif stratégique de 0.7 point de pourcentage avec un rendement de 8.5 % (exercice précédent 6.5 %). La différence positive s'explique par le bon résultat relatif des biens immobiliers, des infrastructures et des obligations satellites. Le tableau ci-après indique la performance de chaque catégorie de placement (com-

paraison sur une et deux années). La classification repose sur la stratégie de placement en vigueur. La performance a été mesurée selon la méthode de la pondération temporelle, afin de neutraliser l'effet d'afflux et de sorties de capitaux inhérent à la méthode basée sur la capitalisation de l'évaluation de la performance, sur laquelle le responsable des placements n'a aucune influence.

### Performance des catégories de placement

	2021		2020	
	CPM %	Benchmark %	CPM %	Benchmark %
Liquidités	-0.2	-0.8	0.5	-0.8
Prêts/hypothèques	0.9	0.9	0.9	0.9
Obligations gouvernementales en CHF	-4.7	-4.2	1.8	2.1
Obligations non gouvernementales Suisse en CHF	-	-	0.8	0.8
Obligations Étranger en CHF	-	-	0.4	0.3
Obligations non gouvernementales en CHF	-0.9	-1.3	-	-
Obligations d'État en ME <sup>1</sup>	-2.9	-3.0	4.1	4.3
Obligations d'entreprise en ME <sup>1</sup>	-1.8	-1.8	5.6	5.3
Obligations satellites <sup>1</sup>	2.6	0.0	3.3	3.9
Actions Suisse	22.1	23.4	5.4	3.8
Actions Étranger <sup>2</sup>	20.8	22.0	11.1	10.3
Actions satellites <sup>1</sup>	7.9	8.7	14.9	13.2
Biens immobiliers Suisse placements directs	7.3	5.7	8.4	5.1
Biens immobiliers satellites <sup>1</sup>	-	-	3.3	5.1
Biens immobiliers Étranger indirects <sup>1</sup>	14.9	11.3	-	-
Infrastructures <sup>1</sup>	10.4	6.8	-	-
Or physique	-1.3	-1.4	-	-
<b>Fortune globale</b>	<b>8.5</b>	<b>7.8</b>	<b>6.5</b>	<b>5.9</b>

<sup>1</sup> Monnaies étrangères garanties

<sup>2</sup> Monnaies étrangères partiellement garanties

Quel est pour moi le sens de leadership?

**Le fait d'incarner ses propres valeurs et convictions.**

Qu'est-ce qui me tient à cœur dans la conduite des collaboratrices et collaborateurs?

**L'identification aux objectifs communs.**

Comment dynamiser davantage le potentiel de nos collaboratrices et collaborateurs?

**Déléguer des responsabilités et des compétences est indispensable au développement des collaboratrices et collaborateurs.**

Quelle sera l'influence de la transformation numérique sur le leadership?

**Elle crée de nouvelles possibilités de communication, donc des modèles de travail flexibles pour les collaboratrices et collaborateurs.**



Adrian Ryser

Membre de la direction,  
responsable Asset Management



## Philipp Küng

Membre de la direction,  
responsable Assurance

Quel est pour moi le sens de leadership?

**Je m'engage afin que les collaboratrices et collaborateurs puissent contribuer au succès de l'entreprise.**

Qu'est-ce qui me tient à cœur dans la conduite des collaboratrices et collaborateurs?

**Instaurer et entretenir des rapports de confiance et de respect mutuels.**

Comment dynamiser davantage le potentiel de nos collaboratrices et collaborateurs?

**En identifiant leurs points forts et en les impliquant dans l'élaboration de solutions.**

Quelle sera l'influence de la transformation numérique sur le leadership?

**La gestion du changement gagnera en complexité, car l'évolution numérique exige des adaptations rapides.**

## Performance moyenne sur plusieurs années

Sur l'ensemble de la fortune, la performance sur les trois dernières années – de 9.0% en rythme annualisé – dépasse l'objectif stratégique ainsi que le rendement visé nécessaire de 2.4% actuellement pour notre institution de prévoyance.

## Performance par comparaison au benchmark stratégique

Jour critère 31.12.2021 en % p.a.	3 ans	5 ans	10 ans	20 ans
Fortune globale	9.0	6.7	6.6	4.6
Stratégie (benchmark)	8.3	6.0	6.0	4.3

## Couverture du risque de change

La CPM investit plus de 50% de ses placements à l'étranger, donc en monnaies étrangères. Partant du principe que les risques de change ne sont pas dédommagés à long terme, nous les couvrons pour la plupart. À la fin 2021, après couverture, 12.9% (exercice précédent 11.3%) de la fortune globale étaient exposés aux risques de change.

## Risque des placements

Dans le cadre de la détermination de l'allocation stratégique d'actifs, le potentiel de risque de la stratégie de placement est également mesuré. L'écart type tient habituellement lieu d'indicateur. Le risque annualisé des placements au cours des trois dernières années s'élevait à 5.7% et est donc, avec 0.4 point de pourcentage, supérieur à l'allocation stratégique d'actifs. Depuis le début des mesures (soit 20 ans), la volatilité annuelle de la fortune globale de 4.5% était proche de celle de la stratégie de 4.3%. Dans l'ensemble, les deux périodes considérées enregistrent une légère surperformance corrigée du risque.

## Placements durables

Durabilité et attitude responsable font partie intégrante de l'activité entrepreneuriale de Migros et de sa culture. La CPM est persuadée que des investissements durables et le respect des facteurs ESG dans le processus de placement peuvent améliorer le rapport entre risque et rendement dans l'intérêt des assurés, car les entreprises avec une bonne gestion des ESG sont mieux armées contre les crises et plus rentables sur le long terme. En s'affiliant à l'association suisse pour des investissements responsables (ASIR), la CPM entend répondre de manière efficace à ses obligations fiduciaires en termes de critères ESG (environne-

mentaux, sociaux et de gouvernance). Avec une stratégie immobilière durable, nous voulons réduire les risques, optimiser notre rendement à long terme et assumer notre responsabilité à l'égard de l'environnement et de la société. Dans cette perspective, nous avons défini un concept d'implémentation pour le portefeuille immobilier qui met l'accent sur la décarbonisation et l'augmentation de la biodiversité dans les surfaces environnantes.

Durant l'exercice sous revue, la CPM a publié son premier rapport sur le développement durable dans lequel elle présente les objectifs et les mesures de sa politique de durabilité et de sa stratégie climatique. Les objectifs de décarbonisation du portefeuille de placements sont sur la bonne voie. En l'espace d'une année, l'émission moyenne de CO<sub>2</sub> du portefeuille immobilier a été réduite de 17.4 kg/m<sup>2</sup> SRE à 14.4 kg/m<sup>2</sup> SRE. Le but visé d'ici 2030 est d'abaisser les émissions moyennes à 9.4 kg/m<sup>2</sup> CO<sub>2</sub>. À la fin 2021, le portefeuille de titres présentait une intensité carbone de 51.6% inférieure par rapport à l'indice standard.

## Renforcer les mesures relatives aux risques climatiques

La CPM soutient les objectifs de l'accord de Paris sur le climat. Elle s'est engagée à gérer son portefeuille de placements conformément aux objectifs de cet accord. Par conséquent, au cours de l'exercice sous revue, la CPM a mis en œuvre des mesures supplémentaires pour réduire les risques climatiques et renoncé aux investissements dans des entreprises, dont l'activité principale est l'extraction ou le traitement du charbon. De plus, l'indice MSCI Climate Paris Aligned, qui tient compte des objectifs de l'accord de Paris, a été adopté pour les actions étrangères. Lors de l'exercice des droits de vote, les prestations liées au climat et les exigences en matière de présentation des données climatiques sont prises en considération.

## Investissements dans des infrastructures respectueuses du climat

La CPM investit également dans des infrastructures pour les énergies renouvelables. Ces projets à long terme en Suisse et en Europe ont l'avantage de rapporter des rendements stablement supérieurs à ceux des placements à intérêt fixe. Sur les CHF 300 millions prévus, CHF 132 millions avaient déjà été investis dans des infrastructures d'énergie propre jusqu'à la fin 2021.

## Évolution des différentes catégories de placement

---

### Placements en valeurs nominales

---

#### Liquidités

Les liquidités sont gérées au moyen de placements dans des comptes courants, de dépôts à terme et d'obligations à court terme. Dans le cadre de la gestion des liquidités, ces obligations à court terme ont permis de marquer une nette avance de 0.6 point de pourcentage sur le taux du marché monétaire à trois mois CHF Eurodeposit (-0.8%).

#### Prêts/hypothèques

Les placements sont avant tout effectués sous la forme de placements directs en CHF dans des institutions publiques, des banques ou des entreprises industrielles domiciliées en Suisse. Au terme de l'exercice sous revue, les contreparties affichent une notation de A en moyenne. De plus, les prêts garantis sont accordés sous la forme d'hypothèques, et jusqu'à 10% de la catégorie peuvent être investis dans des placements privés non cotés. Dans son ensemble, la catégorie des prêts/hypothèques a dégagé un rendement de 0.9% en 2021.

#### Obligations gouvernementales en CHF

Durant l'exercice sous revue, la catégorie des obligations gouvernementales en CHF a suivi une évolution négative en raison de la hausse des taux à long terme. Le portefeuille a généré un rendement de -4.7%, soit 0.5 point de pourcentage de moins que le SBI Domestic Government Bond Index. Cet écart résulte principalement de la sous-pondération des durées courtes (1 à 3 ans) moins touchées par les dépréciations induites par les taux d'intérêt que les obligations avec des durées plus longues.

#### Obligations non gouvernementales en CHF

La catégorie des obligations non gouvernementales en CHF comporte les deux sous-catégories obligations non gouvernementales Suisse en CHF et obligations Étranger en CHF. Avec un rendement de -0.9%, la catégorie a atteint en 2021 une performance excédentaire de 0.4 point de pourcentage par rapport à l'indice de référence. Les segments de notation d'investment grade inférieurs sont surpondérés au détriment des segments de notation supérieurs (AAA/AA). Au terme de l'exercice sous revue, la durée du portefeuille s'élève à 5.7 ans (benchmark 6.4 ans) et le rendement à l'échéance à 0.1% (benchmark 0.1%).

#### Obligations d'État en ME

La catégorie se compose des sous-segments obligations en USD, obligations en EUR et obligations de marchés émergents Investment Grade. Avec un rendement de -2.9%, le portefeuille fait légèrement moins bien que la valeur comparative de -3.0%. Les effets positifs ont résulté de la sous-pondération des segments des obligations en USD et en EUR.

#### Obligations d'entreprise en ME

Le segment des obligations d'entreprise est couvert contre le risque de change et axé sur les espaces monétaires EUR et USD, à savoir sur les régions Europe et États-Unis. Il combine des mandats de placements directs externes et internes. Avec un rendement de -1.8%, le portefeuille a terminé l'exercice sous revue avec un résultat conforme au benchmark.

#### Obligations satellites

La catégorie des placements satellites en obligations comporte les thèmes de placement obligations high yield, obligations de marchés émergents, obligations hybrides ainsi qu'obligations opportunistes réalisés par le biais de mandats de placements directs ou collectifs. La catégorie de placement a dégagé une performance de 2.6% qui correspond à un écart positif de 2.6 points de pourcentage par rapport au benchmark. Cette surperformance s'explique par la sous-pondération des obligations de marchés émergents et la surpondération des obligations opportunistes et high yield. Les avantages liés à la sélection des obligations hybrides ont par ailleurs aussi contribué à la performance excédentaire.

## Placements en actions

---

### Actions Suisse

---

La catégorie de placement des actions Suisse mesurée à l'aune du benchmark SPI global a accusé, avec un rendement de 22.1 %, une baisse de 1.3 point de pourcentage par rapport à la valeur comparative. Les cours des actions des entreprises à faible capitalisation ont moins progressé que le marché global. En conséquence, la surpondération tactique de ces petites entreprises a livré une contribution négative au rendement.

### Actions Étranger

---

Jusqu'au 30 novembre 2021, la catégorie des actions Étranger se basait sur le MSCI ACWI ex CH ESG Universal Index. À partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021, cet indice a été remplacé par le MSCI ACWI ex Switzerland Climate Paris Aligned Index, qui s'aligne sur les exigences de l'accord de Paris et présente par conséquent des indicateurs climatiques sensiblement améliorés. En 2021, le portefeuille a clôturé l'exercice sur un rendement de 20.8 %, ce qui correspond à une baisse de 1.2 point de pourcentage par rapport aux prescriptions. Cet écart résulte en premier lieu de la sous-pondération de l'Amérique du Nord et de la surpondération des marchés émergents par rapport au benchmark.

### Actions satellites

---

Les actions satellites comportent les thèmes de placement actions small/mid cap, actions de marchés émergents all cap et actions opportunistes réalisés par le biais de mandats de placements directs ou collectifs. Avec une performance de 7.9 %, la catégorie affiche une perte de 0.8 point de pourcentage par rapport au benchmark. La sous-performance découle principalement d'effets de sélection négatifs dans la catégorie des actions small/mid cap.

## Placements dans des biens immobiliers

---

### Biens immobiliers Suisse

---

Dans le contexte actuel des taux bas, les placements immobiliers demeurent toujours aussi attrayants pour les investisseurs. Souvent, les biens d'investissements proposés ne correspondent pas à nos objectifs de rendement en raison de la forte demande. Des contrats portant sur des projets de logements à Richterswil et à Berne ont été conclus. En outre, le centre commercial Rheinpark à Sankt Margrethen a été vendu.

En 2021, l'intense activité de construction et la baisse de l'immigration ont été compensées par le besoin croissant en logements de la population en Suisse et le fait que les personnes âgées restent dans leur propre appartement, ce qui s'est traduit par un léger recul des logements vacants à l'échelon national. Dans notre portefeuille de biens immobiliers, les logements vacants sont en baisse et les surfaces commerciales vacantes en légère hausse.

À la fin 2021, le portefeuille des biens immobiliers comptait 13 471 appartements et 284 928 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales. Le rendement global de 7.3 % (exercice précédent 8.4 %) a dépassé le benchmark de 1.6 point de pourcentage (3.3 points de pourcentage). Le rendement global se compose du rendement net du cashflow de 3.2 points de pourcentage et du rendement lié à l'évolution de la valeur de 4.1 points de pourcentage.

### Biens immobiliers Étranger indirects

---

La catégorie de placement des biens immobiliers Étranger comprend les placements immobiliers indirects réalisés à l'échelle mondiale par le biais de placements collectifs largement diversifiés. La catégorie a atteint un rendement de 14.9 %, ce qui correspond à une avance de 3.6 points de pourcentage par rapport au benchmark.

### Infrastructures

---

Depuis 2021, les infrastructures sont gérées dans une catégorie distincte divisée en deux sous-catégories: infrastructures diversifiées et infrastructures clean energy. Les placements sont effectués dans des placements collectifs et des co-investissements. En cours d'année, le portefeuille d'infrastructures a atteint un rendement de 10.4 %, ce qui correspond à une avance de 3.6 points de pourcentage par rapport à l'indice de comparaison.

### Or physique

---

L'or physique a été intégré dans le portefeuille durant l'exercice sous revue. Les investissements sont effectués dans l'achat direct de lingots d'or standard avec un certificat d'origine et sans couverture du risque de change. Avec une performance de -1.3 %, cette catégorie enregistre une légère avance de 0.1 point de pourcentage sur l'indice de comparaison.





# Bilan

Bilan au 31 décembre	Renvoi à l'annexe n°	2021 en millions de CHF	2020 en millions de CHF
<b>ACTIF</b>	6.5	<b>29 866.5</b>	<b>27 753.2</b>
<b>Placements</b>		<b>29 864.1</b>	<b>27 750.3</b>
<b>Actifs opérationnels</b>		<b>119.4</b>	<b>227.0</b>
■ Caisse, avoirs à la poste, avoirs bancaires		10.7	9.2
■ Créances		108.7	217.8
<i>dont auprès de l'employeur</i>	6.9.1	52.5	97.0
<b>Placements en capitaux</b>		<b>29 744.7</b>	<b>27 523.3</b>
■ Liquidités		539.8	1 102.7
<i>dont auprès de l'employeur</i>	6.9.1	324.1	781.6
■ Prêts/hypothèques		2 280.0	2 144.2
■ Obligations		7 481.2	7 216.8
<i>dont auprès de l'employeur</i>	6.9.1	47.7	51.4
■ Actions		8 528.5	8 199.5
<i>dont auprès de l'employeur</i>	6.9.1	8.9	18.4
■ Biens immobiliers		10 364.4	8 860.1
<i>dont auprès de l'employeur</i>	6.9.1	44.2	32.5
■ Or physique		550.8	0.0
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.1	<b>2.4</b>	<b>2.9</b>
<b>PASSIF</b>		<b>29 866.5</b>	<b>27 753.2</b>
<b>Dettes</b>		<b>90.9</b>	<b>69.2</b>
■ Prestations de libre passage et rentes	7.2	87.5	65.6
■ Autres dettes	7.3	3.4	3.6
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.4	<b>96.0</b>	<b>105.0</b>
<b>Réserve de contributions de l'employeur</b>	6.9.2	<b>1 033.9</b>	<b>990.0</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.5	<b>0.3</b>	<b>0.3</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>21 395.6</b>	<b>21 803.5</b>
■ Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	11 484.4	11 726.3
■ Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	9 642.5	9 751.0
■ Provisions techniques	5.5	268.7	326.1
■ Arrondi		0.0	0.1
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.4	<b>4 065.2</b>	<b>4 142.7</b>
<b>Arrondi</b>		<b>-0.1</b>	<b>-0.1</b>
<b>Fonds libres</b>	7.6	<b>3 184.8</b>	<b>642.6</b>
■ État en début de période		642.6	0.0
■ Excédent de revenus		2 542.2	642.6
<b>Arrondi</b>		<b>-0.1</b>	<b>0.0</b>

## Compte d'exploitation

	Renvoi à l'annexe n°	2021 en millions de CHF	2020 en millions de CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	3.2	<b>703.3</b>	<b>879.9</b>
■ Cotisations des salariés		203.4	201.4
■ Cotisations de l'employeur	3.3.2	425.8	417.7
■ Prélèvements de la réserve de contribution de l'employeur pour le financement des cotisations	6.9.2	-59.7	-66.3
■ Apports uniques et montants d'achat	3.3.2	30.5	27.1
■ Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	6.9.2	103.3	300.0
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>266.6</b>	<b>209.5</b>
■ Apports de libre passage	3.3.3	252.8	197.8
■ Apports par la reprise d'assurés dans les provisions techniques, réserves de fluctuation de valeurs et fonds libres	3.3.3	0.0	0.0
■ Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		13.7	11.8
■ Arrondi		0.1	-0.1
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>969.9</b>	<b>1 089.4</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	3.1	<b>-870.1</b>	<b>-790.1</b>
■ Rentes de vieillesse		-491.0	-475.7
■ Rentes de survivants		-68.7	-68.3
■ Rentes d'invalidité		-36.9	-37.8
■ Autres prestations réglementaires	3.3.4	-58.9	-12.9
■ Prestations en capital à la retraite	3.3.4	-189.3	-172.0
■ Prestations en capital en cas de décès	3.3.4	-25.3	-23.4
<b>Prestations de sortie</b>	3.3.5	<b>-323.4</b>	<b>-374.3</b>
■ Prestations de libre passage en cas de sortie		-293.8	-337.9
■ Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective		0.0	-7.3
■ Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-29.6	-29.1
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-1 193.5</b>	<b>-1 164.4</b>
<b>Dissolution/constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserve de contribution</b>		<b>364.4</b>	<b>-150.0</b>
■ Dissolution de capitaux de prévoyance assurés	5.2	246.6	131.9
■ Dissolution/constitution (-) de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente	5.4	108.6	-121.7
■ Dissolution de provisions techniques	5.5	57.4	78.1
■ Rémunération du capital d'épargne	5.2.2 - 5.2.5	-4.7	-4.6
■ Constitution de la réserve de contributions de l'employeur	6.9.2	-43.6	-233.7
■ Arrondi		0.1	0.0
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-2.7</b>	<b>-2.7</b>
■ Cotisations au fonds de garantie		-2.7	-2.7
<b>Arrondi</b>		<b>-0.1</b>	<b>-0.1</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>138.0</b>	<b>-227.8</b>
<b>Résultat net de l'activité des placements</b>		<b>2 334.3</b>	<b>1 653.0</b>
■ Résultat Activité des placements		2 432.1	1 743.6
Actifs opérationnels	6.8.1	0.4	0.4
Liquidités	6.8.2	-0.1	20.9
Prêts/hypothèques	6.8.3	21.8	19.7
Obligations	6.8.4	11.7	255.0
Actions	6.8.5	1 457.0	816.2
Biens immobiliers	6.8.6	937.0	631.4
Or physique	6.8.7	4.4	0.0
Arrondi		-0.1	0.0
■ Charges d'intérêts	6.8.8	-0.9	-0.9
■ Frais d'administration des placements	6.8.9	-97.0	-89.6
■ Arrondi		0.1	-0.1
<b>Dissolution des provisions non techniques</b>	7.5	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Frais d'administration</b>	7.7	<b>-7.6</b>	<b>-7.0</b>
■ Administration générale		-7.2	-6.6
■ Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle		-0.3	-0.4
■ Autorités de surveillance		-0.1	-0.1
■ Arrondi		0.0	0.1
<b>Excédent du revenu avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>2 464.7</b>	<b>1 418.2</b>
<b>Dissolution/constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.4	<b>77.5</b>	<b>-775.6</b>
<b>Excédent du revenu</b>		<b>2 542.2</b>	<b>642.6</b>

# Annexe aux comptes annuels

## 1. Principes et organisation

### 1.1 Indications générales

<b>Forme juridique et objet</b>	La Caisse de pensions Migros (CPM) est une fondation au sens des art. 80 suiv. CC, art. 331 CO et art. 48 al. 2 LPP. Elle a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application afin de prémunir les salariés du groupe Migros ainsi que les membres de leur famille et survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.	
<b>Inscription à la LPP et au fonds de garantie</b>	La CPM est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès des autorités de surveillance du canton de Zurich et auprès du fonds de garantie sous ZH 365.	
<b>Bases</b>	<p>Acte de fondation approuvé par les autorités de surveillance le 16.6.2015</p> <p>Règlement de prévoyance de la CPM, valable depuis le 1.1.2019 (état au 1.1.2021)</p> <p>Règlement de prévoyance pour les enseignantes et enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs de la communauté-M, valable depuis le 1.1.2019 (état au 1.1.2021)</p> <p>Règlement d'organisation, valable depuis le 25.3.2015</p> <p>Règlement de placement, valable depuis le 1.12.2021</p> <p>Ordonnance sur le règlement de placement, valable depuis le 1.12.2021</p> <p>Règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation, valable depuis le 31.12.2021</p> <p>Règlement sur la liquidation partielle, valable depuis le 1.1.2012</p> <p>Règlement sur le respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité (RELIB), valable depuis le 21.3.2019</p> <p>Règlement pour l'élection des délégués des salariés et des salariés membres du conseil de fondation, valable depuis le 25.3.2015</p> <p>Règlement pour la nomination des représentants des employeurs à la CPM, valable depuis le 25.3.2015</p> <p>Règlement pour la nomination des délégués des bénéficiaires de rentes à l'assemblée des délégués et pour l'élection des représentants des bénéficiaires de rentes au conseil de fondation, valable depuis le 25.3.2015</p> <p>Directives relatives à l'exercice des droits de vote (ORAb), valables depuis le 1.1.2021</p>	
<b>Autorité de surveillance</b>	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich, 8090 Zurich	
<b>Direction</b>	Christoph Ryter Sergio Campigotto Stephan Bereuter (depuis le 1.1.2022) Philipp Küng Adrian Ryser (jusqu'au 31.12.2021) Reto Schär	Directeur Directeur adjoint, responsable Administration Responsable Asset Management Responsable Assurance Responsable Asset Management Responsable Biens immobiliers Suisse
<b>Siège</b>	Caisse de pensions Migros Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren Tél. 044 436 81 11 www.mpk.ch infobox@mpk.ch	

## Indication des experts et conseillers consultés (art. 51c al. 4 LPP)

<b>Organe de révision</b>	PricewaterhouseCoopers SA, 8050 Zurich Claudio Notter (réviseur responsable)
<b>Expert en matière de prévoyance professionnelle</b>	Libera SA, 8022 Zurich, partenaire contractuel Samuel Blum, expert en caisses de pensions CSEP, expert en charge
<b>Controlling des investissements et comptabilité titres</b>	Complementa Investment-Controlling AG, 9015 Saint-Gall, Thomas Breitenmoser
<b>Conseil asset liability</b>	Ortec Finance AG, 8808 Pfäffikon SZ, Andrea Funk, senior consultant
<b>Dépositaire</b>	Pictet & Cie, 1211 Genève UBS SA, 8098 Zurich

## Habilitation des gestionnaires de fortune au sens de l'art. 48f OPP 2

Catégorie de placement	Gestionnaires de fortune	Habilitation
Liquidités	Direction CPM	BVS
Prêts	Direction CPM	BVS
Prêts, part hypothèques	BC de Glaris/UBS SA	FINMA
Obligations gouvernementales en CHF	FP-CPM	CHS PP
Obligations non gouvernementales en CHF	FP-CPM	CHS PP
Obligations d'État en ME	FP-CPM	CHS PP
Obligations d'entreprise en ME	Direction CPM FP-CPM	BVS CHS PP
Obligations satellites	Direction CPM	BVS
Actions Suisse	FP-CPM	CHS PP
Actions Étranger	FP-CPM	CHS PP
Actions satellites	Direction CPM	BVS
Biens immobiliers Suisse placements directs	FP-CPM	CHS PP
Biens immobiliers Étranger indirects	Direction CPM	BVS
Infrastructures	Direction CPM	BVS
Or physique	Direction CPM	BVS
Couverture du risque de change portefeuille global	Direction CPM	BVS

FP-CPM  
BVS  
FINMA  
CHS PP

Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros  
Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich, 8090 Zurich  
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, 3003 Berne  
Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, 3001 Berne

## Organes Mandat 2019 à 2022

<b>Assemblée des délégués</b>	100 membres, dont 57 représentants des salariés, 33 représentants des employeurs et 10 représentants des bénéficiaires de rentes. La composition de l'assemblée des délégués est indiquée sur la liste séparée des deux pages suivantes.	
<b>Conseil de fondation</b>	22 membres, dont 11 représentants des salariés, 10 représentants des employeurs et 1 représentant des bénéficiaires de rentes	
Représentants des employeurs	Jörg Zulauf (jusqu'au 31.12.2021) Isabelle Zimmermann (depuis le 1.1.2022)  Anton Chatelan Rosy Croce Martin Güdel (depuis le 23.9.2021) Philippe Knüsel (jusqu'au 17.9.2021) Sarah Kreienbühl Martin Lutz Markus Maag (jusqu'au 31.12.2021) Guido Rast Roger Reinhard (depuis le 23.9.2021) Verena Steiger Thomas Truninger (jusqu'au 17.8.2021) Markus Wattinger (depuis le 1.1.2022)	Président, signature collective, Migros-Genossenschafts-Bund Présidente, signature collective, Migros-Genossenschafts-Bund  Société Coopérative Migros Vaud Società Cooperativa Migros Ticino Jowa AG Delica SA Migros-Genossenschafts-Bund Genossenschaft Migros Ostschweiz Migros Bank Genossenschaft Migros Luzern Genossenschaft Migros Aare Genossenschaft Migros Zürich Genossenschaft Migros Basel Migros Bank
Représentants des salariés	Urs Bender  Marcel Gähwiler Marie Gonzalez Jürg Hochuli Josefa Jäggi Thomas Lehmann Peter Meyer André Soguel Rolli Stirnimann Danielle Terrettaz (depuis le 25.3.2021) Thomas Zürcher	Vice-président, signature collective, Genossenschaft Migros Zürich  Micarna SA Estavayer Lait SA Delica AG Migros Bank Migros Verteilbetrieb AG Genossenschaft Migros Aare Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg Genossenschaft Migros Basel Société Coopérative Migros Valais Migrol AG
Représentant des bénéficiaires de rentes (sans droit de vote)	Willi Kemmler	avant Migros-Genossenschafts-Bund
<b>Comités</b>	Comité des placements (voir annexe, chiffre 6.1) Comité de prévoyance (voir annexe, chiffre 3.3.1)	

## Assemblée des délégués au 31 décembre 2021

### Représentants des salariés

1 Arn Priska	Genossenschaft Migros Aare	38 Preute Frank	Genossenschaft Migros Zürich
2 Balsiger Andreas	Genossenschaft Migros Luzern	39 Riedo Nicolas	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg
3 Bärtsch Peter	Genossenschaft Migros Luzern	40 Ritzmann Emanuel	Delica AG
4 Baumann Alfred	Genossenschaft Migros Ostschweiz	41 Robert-Nicoud Marilyn	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg
5 Bechtiger Tanja	migrolino ag	42 Rubino Loris	Migros Verteilbetrieb AG
6 Berek Michael	Jowa AG	43 Ryser Jürg	Genossenschaft Migros Aare
7 Capuano Sonia	Société Coopérative Migros Vaud	44 Schaller Monika	Delica AG
8 de Stefani Sandro	Migros-Pensionskasse	45 Sebele Michel	Migros-Genossenschafts-Bund
9 Demmler Marcus	Migros Bank	46 Streun Julien	Mifa AG Frenkendorf
10 Dusek Ivana	Migros Bank	47 Tami Baas Giovanna	Società Cooperativa Migros Ticino
11 Eggenberger Niklaus	Migros-Genossenschafts-Bund	48 Vacant	Delica AG
12 Fess Tanja	Mibelle AG	49 Vacant	Genossenschaft Migros Aare
13 Fischer Daniel	Genossenschaft Migros Aare	50 Vacant	Jowa AG
14 Frey Rolf	Migros Verteilbetrieb AG	51 Vieira Rodrigo	Société Coopérative Migros Vaud
15 Gartner Monika	Bischofszell Nahrungsmittel AG	52 Weber Thomas	Genossenschaft Migros Basel
16 Georges André	Société Coopérative Migros Genève	53 Wiederkehr-Luther Christine	Migros-Genossenschafts-Bund
17 Hengartner Michael	Genossenschaft Migros Ostschweiz	54 Zeier Urs	Genossenschaft Migros Zürich
18 Holdener Oskar	Genossenschaft Migros Luzern	55 Zingg Timo	Genossenschaft Migros Ostschweiz
19 Huber Urs	Migrol AG	56 Zuber André	Société Coopérative Migros Valais
20 Hunziker Annamarie	Delica AG	57 Zürcher Margreth	Genossenschaft Migros Aare
21 Jayet Cédric	Mifroma SA		
22 Jeger Luzia	Genossenschaft Migros Basel		
23 Jenny Micheline	Micarna SA		
24 Kistler Jeanette	Micarna SA		
25 Koller Heidi	Bischofszell Nahrungsmittel AG		
26 Leitao Armand	Société Coopérative Migros Genève		
27 Leuthold Silvia	Ex Libris AG		
28 Litschauer Brigitte	Genossenschaft Migros Zürich		
29 Lugon Moulin Bénédicte	Société Coopérative Migros Valais		
30 Martinelli Samantha	Ferrovio Monte Generoso SA		
31 Mayoraz Stéphane	Aproz Sources Minérales SA		
32 Meier Werner	Genossenschaft Migros Zürich		
33 Nigg Jürg	Genossenschaft Migros Ostschweiz		
34 Pagnamenta Sandro	M-Industrie AG		
35 Pellegrini Dario	Società Cooperativa Migros Ticino		
36 Pidoux Natalie	Estavayer Lait SA		
37 Plüss Heidi	Migros Verteilbetrieb AG		

## Représentants des employeurs

1	Arpagaus Annina	Migros-Genossenschafts-Bund
2	Baumann-Marie Louise	migrolino ag
3	Bösch Heidi	Genossenschaft Migros Ostschweiz
4	Dussey Nicolas	Société Coopérative Migros Genève
5	Ebnetter Marita	Ausgleichskasse der Migros-Betriebe
6	Feigl Petra	M-Industrie AG
7	Fortunato Vito	Migros-Genossenschafts-Bund
8	Gagnebin Marisis	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg
9	Gamba Andrea	Società Cooperativa Migros Ticino
10	Girod David	Migros-Genossenschafts-Bund
11	Gruskovnjak Senta	Mifa AG Frenkendorf
12	Kaiser Claudia	Genossenschaft Migros Basel
13	Keller Christian	Genossenschaft Migros Zürich
14	Kocsis Attila	Genossenschaft Migros Aare
15	König Beat	Bischofszell Nahrungsmittel AG
16	Kopp Andreas	Migros Verteilbetrieb AG
17	Kron Reto	Genossenschaft Migros Luzern
18	Lang André	Migrol AG
19	Meier-Hobmeier Birgit	Genossenschaft Migros Aare
20	Meyer Michael	Migros-Genossenschafts-Bund
21	Meyer Thomas	Genossenschaft Migros Luzern
22	Nigg Robin	Société Coopérative Migros Vaud
23	Parolini Reto	Migros-Genossenschafts-Bund
24	Röthlin Daniel	Ex Libris AG
25	Salzgeber Karin	Jowa AG
26	Schaad Patrick	Migros Bank
27	Schorderet Maurice	Aproz Sources Minérales SA
28	Schuerpf Roland	Genossenschaft Migros Ostschweiz
29	Supan Patrick	Migros-Genossenschafts-Bund
30	Vogel Olivier	Migros-Genossenschafts-Bund
31	Widmann Christian	Micarna SA
32	Zumofen Thomas	Société Coopérative Migros Valais
33	Zurmühle Felix	Delica AG

## Représentants des bénéficiaires de rentes

		<i>anciennement</i>
1	Gander Dominique	Société Coopérative Migros Valais
2	Gremaud Philippe	Société Coopérative Migros Vaud
3	Kemmler Willi	Migros-Genossenschafts-Bund
4	Löffler Dietmar	Jowa AG
5	Schmid Alfred	Migros-Genossenschafts-Bund
6	Schwander Ursula	Micarna SA
7	Schweizer Paul	Genossenschaft Migros Ostschweiz
8	Stolz Urs	Genossenschaft Migros Zürich
9	Wild Jean-Frédy	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg
10	Zimmermann Erich	Mifa AG Frenkendorf

## 1.2 Employeurs affiliés

Effectif des assurés au 31 décembre	Assurés actifs			Bénéficiaires de rentes			Total		
	2021	2020	+/-	2021	2020	+/-	2021	2020	+/-
1 Anlagestiftung der Migros-Pensionskasse, 8952 Schlieren	6	6	0	0	0	0	6	6	0
2 Aproz Sources Minérales SA, 1994 Aproz	155	158	-3	98	101	-3	253	259	-6
3 Ausgleichskasse der Migros-Betriebe, 8952 Schlieren	14	11	3	9	10	-1	23	21	2
4 Bischofszell Nahrungsmittel AG, 9220 Bischofszell	922	945	-23	486	469	17	1 408	1 414	-6
5 Centre Balexert SA, 1214 Vernier	28	26	2	19	19	0	47	45	2
Chocolat Frey AG, 5033 Buchs (fusion avec Delica SA au 1.6.2021)	0	700	-700	0	416	-416	0	1 116	-1 116
6 Delica AG, 4127 Birsfelden	1 742	393	1 349	1 057	238	819	2 799	631	2 168
7 Estavayer Lait SA, 1470 Estavayer-le-Lac	610	591	19	399	381	18	1 009	972	37
8 Ex Libris AG, 8953 Dietikon	188	171	17	96	95	1	284	266	18
9 Ferrovia Monte Generoso SA, 6825 Capolago	33	35	-2	14	14	0	47	49	-2
10 Genossenschaft Migros Aare, 3321 Schönbühl	7 589	7 612	-23	4 075	4 011	64	11 664	11 623	41
11 Genossenschaft Migros Basel, 4002 Basel	2 456	2 455	1	1 846	1 766	80	4 302	4 221	81
12 Genossenschaft Migros Luzern, 6036 Dierikon	3 541	3 513	28	1 684	1 624	60	5 225	5 137	88
13 Genossenschaft Migros Ostschweiz, 9201 Gossau	5 843	5 776	67	3 714	3 684	30	9 557	9 460	97
14 Genossenschaft Migros Zürich, 8021 Zürich	6 528	6 358	170	3 636	3 630	6	10 164	9 988	176
15 Jowa AG, 8604 Volketswil	2 795	2 860	-65	1 811	1 773	38	4 606	4 633	-27
16 Mibelle AG, 5033 Buchs	449	453	-4	175	171	4	624	624	0
17 Micarna SA, 1784 Courtepin	2 475	2 523	-48	1 126	1 114	12	3 601	3 637	-36
Midor AG, 8706 Meilen (fusion avec Delica SA au 1.6.2021)	0	567	-567	0	379	-379	0	946	-946
18 Mifa AG Frenkendorf, 4402 Frenkendorf	253	261	-8	155	140	15	408	401	7
19 Mifroma SA, 1670 Ursy	270	247	23	145	144	1	415	391	24
20 Migrol AG, 8048 Zürich	205	210	-5	168	160	8	373	370	3
21 migrolino AG, 5034 Suhr	172	163	9	10	6	4	182	169	13
22 Migros Bank, 8023 Zürich	1 632	1 547	85	429	403	26	2 061	1 950	111
23 Migros Digital Solutions AG, 8002 Zürich	3	3	0	0	0	0	3	3	0
24 Migros Fachmarkt AG, 8005 Zürich (depuis le 1.1.2021)	497	0	497	7	0	7	504	0	504
25 Migros-Genossenschafts-Bund, 8031 Zürich	2 657	2 749	-92	1 097	1 067	30	3 754	3 816	-62
26 Migros-Pensionskasse, 8952 Schlieren	249	246	3	185	175	10	434	421	13
27 Migros Verteilbetrieb AG, 4623 Neuendorf	1 429	0	1 429	824	0	824	2 253	0	2 253
Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG, 4623 Neuendorf (fusion avec Migros Verteilbetrieb AG au 1.7.2021)	0	1 083	-1 083	0	638	-638	0	1 721	-1 721
Migros Verteilzentrum Suhr AG, 5034 Suhr (fusion avec Migros Verteilbetrieb AG au 1.7.2021)	0	440	-440	0	144	-144	0	584	-584
28 M-Industrie AG, 8005 Zürich	256	159	97	3	2	1	259	161	98
29 MiSENSO AG, 8005 Zürich	5	4	1	0	0	0	5	4	1
30 Mitreva AG, 8048 Zürich	39	39	0	25	25	0	64	64	0
31 ONE Training Center AG, 6210 Sursee	4	3	1	0	0	0	4	3	1
32 primetrust AG, 5034 Suhr	26	30	-4	0	0	0	26	30	-4
Riseria Taverne SA, 6807 Taverne (fusion avec Delica SA au 1.6.2021)	0	23	-23	0	25	-25	0	48	-48
33 Società Cooperativa fra produttori e consumatori Migros Ticino, 6592 S. Antonino	1 194	1 181	13	779	798	-19	1 973	1 979	-6
34 Société Coopérative Migros Genève, 1227 Carouge	2 210	2 255	-45	1 784	1 772	12	3 994	4 027	-33
35 Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, 2074 Marin	1 632	1 669	-37	1 169	1 169	0	2 801	2 838	-37
36 Société Coopérative Migros Valais, 1920 Martigny	1 135	1 174	-39	688	688	0	1 823	1 862	-39
37 Société Coopérative Migros Vaud, 1024 Ecublens	2 374	2 399	-25	1 828	1 842	-14	4 202	4 241	-39
38 Stiftung «im Grüene», 8803 Rüslikon	34	37	-3	24	23	1	58	60	-2
Membres individuels et autres	10	1	9	642	663	-21	652	664	-12
<b>Total</b>	<b>51 660</b>	<b>51 076</b>	<b>584</b>	<b>30 207</b>	<b>29 779</b>	<b>428</b>	<b>81 867</b>	<b>80 855</b>	<b>1 012</b>
<b>Comptages multiples:</b>									
■ invalidité partielle				-240	-242				
■ retraites partielles				-63	-51				
■ deuxième rapport d'assurance				-575	-565				
<b>Total</b>				<b>-878</b>	<b>-858</b>				
<b>Total moins comptages multiples</b>	<b>51 660</b>	<b>51 076</b>	<b>584</b>	<b>29 329</b>	<b>28 921</b>	<b>408</b>	<b>80 989</b>	<b>79 997</b>	<b>992</b>

Les sorties en suspens et les retraites au 31 décembre ne figurent plus dans l'effectif des assurés actifs de l'année concernée. Les rentes avec début de versement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante sont prises en considération dans les bénéficiaires de rentes de l'exercice sous revue.

### **1.2.1 Liquidations partielles**

Le conseil de fondation évalue en permanence, conjointement avec les employeurs affiliés, si certains faits laissent présager une liquidation partielle. Aucune liquidation partielle n'a été signalée au cours de l'exercice sous revue.

### **1.2.2 Autres changements auprès des employeurs affiliés**

#### **Migros Fachmarkt AG**

En tant que société de services, Migros Fachmarkt AG offre des prestations centralisées aux commerces spécialisés Do it + Garden, melectronics, Micasa, SportXX et OBI. Le lancement opérationnel de Migros Fachmarkt AG a lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le conseil de fondation a approuvé le contrat d'affiliation avec la même date d'entrée en vigueur.

#### **Jowa AG**

Le site de JOWA AG à Zollikofen a fermé ses portes le 31 mai 2021. La fermeture a touché environ 220 collaboratrices et collaborateurs dont beaucoup ont trouvé un nouvel emploi au sein du groupe Migros. Une trentaine de collaborateurs ont pris leur retraite et une partie du personnel a été licenciée. Au moment de l'information, les conditions quantitatives d'une liquidation partielle n'étaient pas réunies. Comme il s'agit d'un processus en cours, l'évaluation définitive sera livrée lors de la réunion du conseil de fondation de mars 2022.

#### **Delica SA**

Les entreprises du segment IV de M-Industrie (Chocolat Frey AG, Delica SA, Midor SA, Riseria Taverne SA, Total Capsule Solutions SA) ont fusionné au 1<sup>er</sup> juin 2021 pour former Delica SA. Ce regroupement nécessite une mise à jour des conventions d'affiliation. La nouvelle convention d'affiliation avec Delica SA remplace toutes les conventions d'affiliation précédentes. Le conseil de fondation a approuvé à l'unanimité la convention d'affiliation avec Delica SA rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin 2021.

#### **Migros Verteilbetrieb AG**

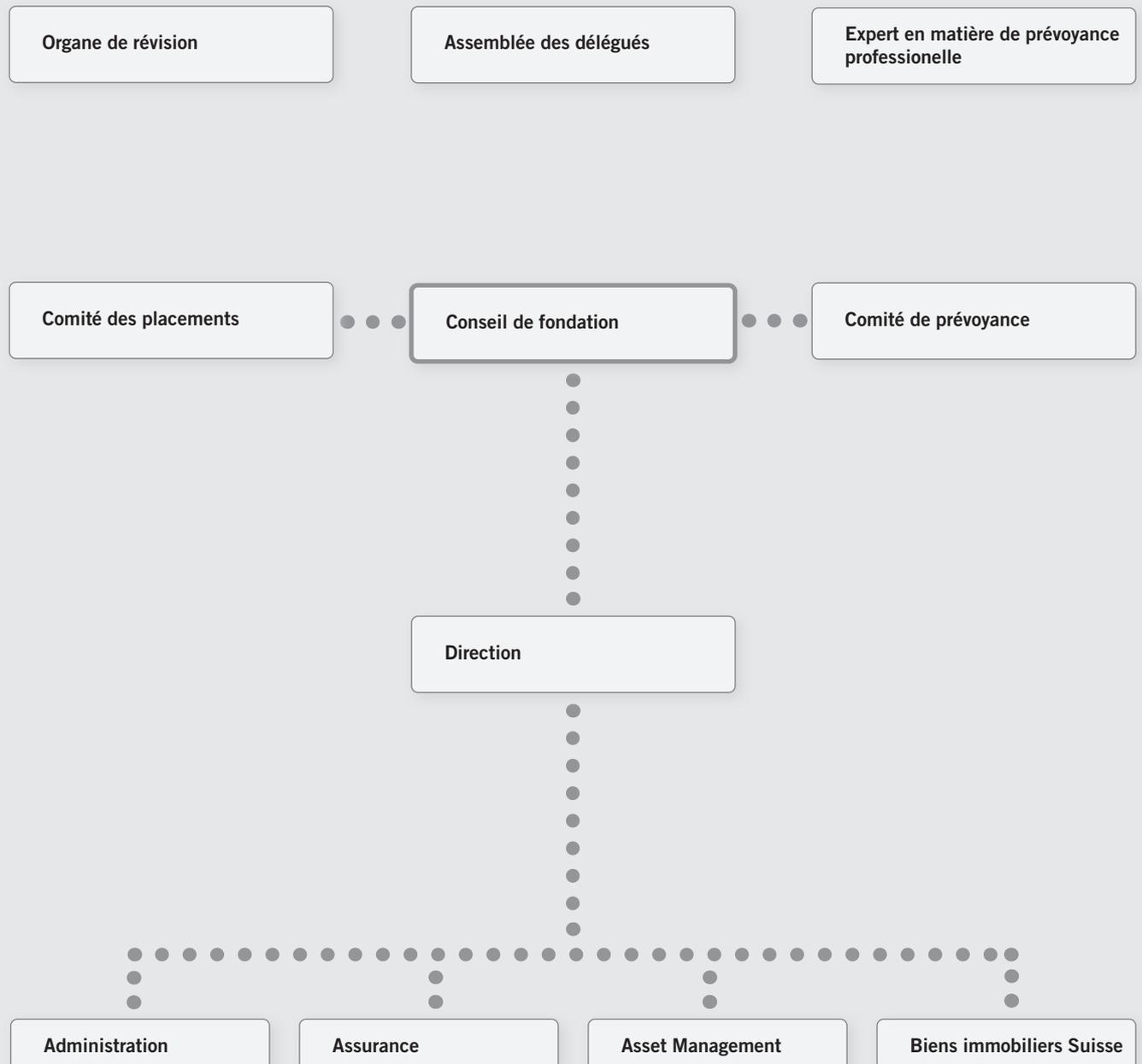
Migros Verteilzentrum Suhr AG et Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG ont fusionné au 1<sup>er</sup> juin 2021 pour former une entité juridique nommée Migros Verteilbetrieb AG. Les entreprises regroupées étaient déjà affiliées à la CPM. Le conseil de fondation a approuvé à l'unanimité le contrat d'affiliation avec Migros Verteilbetrieb AG qui est entré en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et remplace les contrats d'affiliation précédents.

#### **Genossenschaft Migros Aare**

Le personnel de MIACAR SA, Zurich, a été transféré à la coopérative Migros Aar au 1<sup>er</sup> décembre 2020. La convention d'affiliation avec la Prévoyance in globo<sup>M</sup>, Schlieren, a donc été résiliée au 30 novembre 2020. 18 collaborateurs de MIACAR SA ont rejoint collectivement la coopérative Migros Aar. La coopérative Migros Aar étant affiliée à la CPM, les effectifs repris de MIACAR SA sont désormais aussi assurés auprès de la CPM. Le transfert collectif a entraîné une liquidation partielle de la fondation précédente au 31 décembre 2020. Les modalités sont réglées dans le contrat de liquidation partielle du 7 avril 2021 et dans le contrat de reprise du 10 juin 2021.

# Comptes annuels

## 1.3 Organigramme



## 2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

### 2.1 Assurés actifs

#### Assurance risque

À la fin 2021, au total 516 personnes étaient assurées dans le cadre de l'assurance risque (exercice précédent 497), dont 240 hommes et 276 femmes.

#### Assurance complète

	Hommes	Femmes	Total	Exercice précédent	Variation
<b>1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>23 133</b>	<b>27 446</b>	<b>50 579</b>	<b>51 497</b>	<b>-918</b>
<b>Corrections diverses</b> <i>(sorties en suspens exercice précédent/effacés/changement d'employeur)</i>	<b>627</b>	<b>771</b>	<b>1 398</b>	<b>185</b>	<b>1 213</b>
<b>Entrées</b>	<b>3 412</b>	<b>3 543</b>	<b>6 955</b>	<b>6 169</b>	<b>786</b>
Départs	2 768	3 066	5 834	5 524	310
Cas de décès	31	17	48	47	1
Départs à la retraite	820	860	1 680	1 487	193
Cas d'invalidité	86	140	226	214	12
<b>Total des départs</b>	<b>3 705</b>	<b>4 083</b>	<b>7 788</b>	<b>7 272</b>	<b>516</b>
<b>Variation par rapport à l'exercice précédent</b>	<b>334</b>	<b>231</b>	<b>565</b>	<b>-918</b>	<b>1 483</b>
<b>31 décembre 2021</b>	<b>23 467</b>	<b>27 677</b>	<b>51 144</b>	<b>50 579</b>	<b>565</b>
■ dont plan pour les enseignants	287	922	1 209	1 291	-82

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

	Rentes de retraite	Rentes d'invalidité	Rentes de conjoint/ partenaire	Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes de retraite	Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes d'invalidité	Rentes d'orphelin	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>22 347</b>	<b>2 354</b>	<b>3 877</b>	<b>273</b>	<b>726</b>	<b>202</b>	<b>29 779</b>
Corrections diverses <i>(variations exercice précédent/changement d'employeur)</i>	138	80	4	17	74	21	334
Nouvelles entrées	1 023	66	164	86	28	26	1 393
<b>Total des entrées</b>	<b>1 161</b>	<b>146</b>	<b>168</b>	<b>103</b>	<b>102</b>	<b>47</b>	<b>1 727</b>
Cas de décès	619	21	182	0	0	0	822
Rentes suspendues	51	0	0	0	0	0	51
Fin de droit	0	173	8	86	117	42	426
<b>Total des départs</b>	<b>670</b>	<b>194</b>	<b>190</b>	<b>86</b>	<b>117</b>	<b>42</b>	<b>1 299</b>
<b>Variation par rapport à l'exercice précédent</b>	<b>491</b>	<b>-48</b>	<b>-22</b>	<b>17</b>	<b>-15</b>	<b>5</b>	<b>428</b>
<b>31 décembre 2021</b>	<b>22 838</b>	<b>2 306</b>	<b>3 855</b>	<b>290</b>	<b>711</b>	<b>207</b>	<b>30 207</b>
■ dont hommes	10 103	899	569	150	339	98	12 158
■ dont femmes	12 735	1 407	3 286	140	372	109	18 049

## 3. Nature de l'application du but

### 3.1 Explications des règlements de prévoyance

La CPM a édicté un règlement de prévoyance selon la primauté des prestations (règlement de prévoyance CPM) et un règlement de prévoyance selon la primauté des cotisations pour les enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs. Les principaux éléments de ces documents figurent ci-après. Les règlements de prévoyance sont disponibles dans Internet sur [www.mpk.ch](http://www.mpk.ch).

	Règlement de prévoyance CPM	Règlement de prévoyance pour les enseignants
<b>Champ d'application</b>	Collaborateurs des entreprises de la communauté-M qui ont conclu une convention d'affiliation avec la CPM. En sont exclus les enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs.	Enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs.
<b>Définitions</b>		
Affiliation à la Caisse de pensions	Les collaborateurs à partir de 17 ans dont le revenu annuel dépasse le salaire minimal LPP sont soumis à l'obligation de s'assurer. Jusqu'à l'âge de 19 ans, les collaborateurs sont assurés contre le risque (invalidité et décès), puis admis dans l'assurance complète (vieillesse, invalidité et décès).	
Retraite ordinaire	64 ans pour les femmes et les hommes. Retraite anticipée possible à partir de 58 ans. Retraite partielle possible en cas de réduction du taux d'occupation d'au moins 20%.	
Déduction de coordination	30 % du revenu global, au plus toutefois le montant de la rente AVS maximale.	30 % du revenu global.
Revenu soumis à cotisation	Revenu global moins la déduction de coordination.	
Revenu assuré	Revenu soumis à cotisation de l'année en cours.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ À partir de 52 ans: moyenne du revenu soumis à cotisation à partir de 51 ans.</li> <li>■ À partir de 55 ans: moyenne des quatre revenus les plus élevés soumis à cotisation à partir de 51 ans.</li> </ul>	
Bonifications de vieillesse en % du revenu assuré	<b>Âge</b>	<b>Bonification de vieillesse</b>
	20–29	16.5 %
	30–34	17.5 %
	35–39	18.5 %
	40–44	19.5 %
	45–49	21.5 %
	50–54	24.5 %
	55–64	27.5 %
<b>Prestations de retraite</b>		
Rente de vieillesse	Par année d'assurance, 1.56 % du revenu assuré; réduction en cas de retraite anticipée, augmentation en cas de retraite différée.	Avoir de vieillesse disponible au moment de la retraite, multiplié par le taux de conversion applicable (5.5 % à l'âge de 64 ans).
Capital à la place d'une rente	Sous observation d'un préavis d'un mois, la totalité de la prestation de retraite ou une partie de la prestation peut être retirée sous forme de capital.	
Rente de remplacement AVS-Migros à partir de 64 ans (pour les hommes)	Prestation financée par l'employeur versée conformément au calcul de la rente de vieillesse AVS au moment de la retraite après 18 années complètes de cotisation. Une réduction intervient si la période de cotisation est inférieure à 18 années. En cas de versement du capital en lieu et place de la rente de retraite, le capital est réduit en conséquence.	
Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes de retraite	20 % de la rente de retraite.	

	Règlement de prévoyance CPM	Règlement de prévoyance pour les enseignants
<b>Prestations d'invalidité</b>		
Rente d'invalidité	70 % de la rente de retraite expectative, complétée par un supplément de 0.5 point de pourcentage de la rente de retraite expectative par année d'assurance acquise en assurance complète.	80 % de la rente de retraite prévue.
	Rente partielle selon la classification de l'assurance-invalidité fédérale.	
Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes d'invalidité	20 % de la rente d'invalidité.	
<b>Prestations de survivants</b>		
Rente de conjoint, de partenaire	66⅔ % de la rente de retraite expectative ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.	66⅔ % de la rente de retraite prévue ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.
Rente d'orphelin	20 % de la rente de retraite prévue ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.	

### 3.2 Financement/méthode de financement

Jusqu'à la fin de l'année de leur 19<sup>e</sup> anniversaire, les personnes assurées versent 1.5 % et l'employeur 3.0 % du revenu soumis à cotisation pour la couverture des risques invalidité et décès. À partir du 1<sup>er</sup> janvier qui suit le 19<sup>e</sup> anniversaire, des cotisations moyennes indépendantes de l'âge sont prélevées pour l'assurance complète. Elles s'élèvent toujours à 8.5 % du revenu soumis à cotisation pour les assurés et à 14.5 % pour les employeurs.

Pour garantir le financement des augmentations de salaire, les entreprises versent une cotisation annuelle supplémentaire de 2.5 % de la somme des revenus soumis à cotisation de tous les assurés en assurance complète.

Les participations au chiffre d'affaires et bonus irréguliers, qui ne sont pas assurés dans le revenu global, peuvent être assurés dans un plan d'assurance complémentaire prévoyant une prestation en capital. À cet effet, les assurés et employeurs versent chacun 5 % de la part de salaire assurée. L'employeur finance en outre la rente de remplacement AVS-M et prend en charge les frais d'administration de 1.75 % sur la somme des cotisations versées par lui-même et ses assurés.

## 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

### 3.3.1 Membres du comité de prévoyance (mandat de 2019 à 2022)

Urs Bender	Membre (RS)	
Sarah Kreienbühl	Membre (RE)	
Martin Lutz	Membre (RE)	
Peter Meyer	Membre (RS)	
Thomas Truninger (jusqu'au 17.8.2021)	Membre (RE)	
Thomas Zürcher	Membre (RS)	
Christoph Rytter	Participant	Directeur
Philipp Küng	Participant	Responsable Assurance

RE = représentant de l'employeur au conseil de fondation  
RS = représentant des salariés au conseil de fondation

### 3.3.2 Contributions et versements

#### Cotisations de l'employeur

	2021 en millions de CHF	2020 en millions de CHF
Règlement de prévoyance CPM		
Contribution de base, contribution pour le financement des augmentations de salaire	401.9	397.4
Règlement de prévoyance pour les enseignants		
Contribution de base	4.2	4.6
Valeur actuelle de la rente pour la rente de remplacement AVS-M	9.0	5.2
Contribution aux frais d'administration	10.7	10.6
Arrondi	0.0	-0.1
<b>Cotisations de l'employeur</b>	<b>425.8</b>	<b>417.7</b>

#### Apports uniques et montants d'achat

CHF 23.9 millions (exercice précédent CHF 21.1 millions) ont été versés pour l'achat d'années d'assurance et CHF 6.6 millions (CHF 6.0 millions) pour l'augmentation des comptes supplémentaires.

### 3.3.3 Prestations d'entrée

#### Apports de libre passage

Les entreprises du segment IV de M-Industrie (Chocolat Frey AG, Delica SA, Midor SA, Riseria Taverne SA, Total Capsule Solutions SA) ont fusionné au 1<sup>er</sup> juin 2021 pour former Delica SA. Avec l'intégration des collaborateurs de Total Capsule Solutions SA, Stabio, dans la structure organisationnelle de Delica SA, la convention d'affiliation auprès de Swiss Life SA a été dissoute au 31 mai 2021 en raison de la fusion et 54 collaborateurs ont été transférés à la CPM au 1<sup>er</sup> juin 2021. Un apport de libre passage de CHF 2.1 millions avec valeur au 11 juin 2021 a été versé pour les collaborateurs transférés. Ni bénéficiaires de rentes ni fonds collectifs n'ont été transférés.

#### Apports par la reprise d'assurés dans les provisions techniques, réserves de fluctuation de valeurs et fonds libres

18 collaborateurs de MIACAR SA, Zurich, ont rejoint collectivement la coopérative Migros Aar au 1<sup>er</sup> décembre 2020. La transaction a entraîné une liquidation partielle de la fondation précédente au 31 décembre 2020. Dans la rubrique apports par la reprise d'assurés dans les provisions techniques, réserves de fluctuation de valeurs et fonds libres, CHF 14 443 découlant de la liquidation partielle auprès de l'institution de prévoyance procédant au transfert Prévoyance in globo<sup>M</sup> ont été apportés au 23 août 2021.

### 3.3.4 Prestations et versements anticipés

#### Autres prestations réglementaires

Compte tenu de la bonne situation financière de la CPM, le conseil de fondation a décidé lors de la réunion du 23 novembre 2021 d'effectuer un versement unique aux bénéficiaires de rentes. Les personnes qui ont touché une rente de retraite, d'invalidité, de conjoint ou de partenaire en décembre 2021, ont reçu une 13<sup>e</sup> rente en sus, au minimum toutefois un montant de CHF 500. Cette prestation unique totalisant CHF 49.0 millions a été versée avec la rente de décembre.

Durant l'exercice sous revue, les rentes de remplacement AVS-M se sont élevées à CHF 9.3 millions (exercice précédent CHF 12.6 millions). Pour 480 (617) bénéficiaires, le montant mensuel moyen correspondait à CHF 1617 (CHF 1696). Le montant maximal à verser par personne et par mois était de CHF 2390 (CHF 2370). De plus, un montant de CHF 0.5 million (CHF 0.3 million) est attribué aux rentes des comptes supplémentaires.

#### Prestations en capital à la retraite

Durant l'exercice sous revue, 639 personnes (exercice précédent 581 personnes), soit 38.0% (39.1%) des nouveaux retraités, ont profité de la possibilité de recevoir une partie ou la totalité de la rente de retraite sous forme de prestation unique en capital. Au total 363 personnes (322 personnes) ont opté pour la totalité de la rente de retraite sous forme de prestation en capital, ce qui correspondait à CHF 110.5 millions (CHF 99.5 millions).

#### Prestations en capital en cas de décès

Une prestation en capital peut être exigée en lieu et place de la rente de conjoint/partenaire. Cette prestation a été versée dans 155 cas (exercice précédent 139 cas), ce qui correspond à CHF 23.8 millions (CHF 20.7 millions). Un montant inchangé de CHF 0.2 million est imputable aux indemnités de conjoint et CHF 1.3 million (CHF 2.5 millions) aux capitaux en cas de décès dus lorsqu'aucune prestation de survivant ne doit être versée.

### 3.3.5 Prestations de sortie

	2021 en millions de CHF	2020 en millions de CHF
Prestations de libre passage en cas de sortie	293.8	337.9
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	0.0	7.3
Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle	19.5	18.8
Prestations en cas de divorce	10.2	10.3
Arrondi	-0.1	0.0
<b>Total</b>	<b>323.4</b>	<b>374.3</b>

#### Prestations de libre passage

Le montant versé en espèces consécutivement à la prise d'une activité professionnelle indépendante, à un départ définitif à l'étranger ou lorsque la prestation de sortie est insignifiante a atteint CHF 12.3 millions (exercice précédent CHF 10.1 millions).

#### Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

Durant l'exercice sous revue, 269 assurés (exercice précédent 266) ont demandé un versement anticipé selon l'ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle.

### 3.3.6 Adaptations des rentes

En vertu de l'art. 36 al. 2 et 3 LPP, le conseil de fondation a décidé, lors de sa réunion du 23 novembre 2021, de renoncer à une amélioration des prestations en faveur des bénéficiaires de rentes, car le pouvoir d'achat demeure stable depuis plusieurs années et l'évolution de l'indice des prix à la consommation était à la baisse ces dernières années (de septembre 2008 à septembre 2021 -0.4%).

## 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

---

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC 26

---

Les comptes ont été présentés selon les normes des Swiss GAAP RPC 26. Cette présentation des comptes rend une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la caisse de pensions.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

---

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués à l'établissement des comptes annuels:

Position	Évaluation
Conversion de monnaies étrangères	Les charges et produits sont convertis aux cours du jour. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis aux derniers cours de l'année.
Actifs opérationnels Prêts placements directs	À la valeur nominale. Si le remboursement du capital est menacé, des corrections de valeurs correspondantes sont constituées.
Titres placements directs Opérations sur devises à terme	À la valeur de marché.
Prêts collectifs Titres collectifs Biens immobiliers collectifs	À la valeur nette d'inventaire.
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	La LPP 2020 (tables générationnelles) sert de base technique avec un taux d'intérêt technique de 1.5%.

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

---

#### Inscription des provisions de prévoyance au bilan selon le règlement relatif aux provisions en vigueur pour la clôture de l'exercice 2021

Le 23 novembre 2021, le conseil de fondation a adopté un nouveau règlement relatif aux provisions. Les provisions de prévoyance ont été inscrites au bilan au 31 décembre 2021 conformément à ces dispositions. Le principal changement concerne l'application de nouvelles bases techniques. Pour le calcul des capitaux de prévoyance et provisions techniques, les bases actuarielles LPP 2020, tables générationnelles, avec un taux d'intérêt technique inchangé de 1.5% ont été utilisées. Les répercussions qui en découlent sont décrites au point 5.

## 5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La caisse de pensions est autonome. Elle couvre elle-même les risques actuariels liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité.

### 5.2 Capital de prévoyance des assurés actifs

	31.12.2021	31.12.2021 conf. à l'ancien règlement relatif aux provisions	31.12.2020
	en millions de CHF	en millions de CHF	en millions de CHF
5.2.1 Capital de prévoyance assurés règlement de prévoyance CPM (assurés individuels inclus)	11 290.9	11 484.7	11 530.7
5.2.2 Capital de prévoyance assurés règlement de prévoyance pour les enseignants	108.1	108.1	113.2
5.2.3 Capital d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital	4.3	4.3	4.2
5.2.4 Capital d'épargne comptes supplémentaires	28.1	28.1	27.4
5.2.5 Capital d'épargne comptes d'excédents	53.0	53.0	50.8
Arrondi	0.0	-0.1	0.0
<b>Total</b>	<b>11 484.4</b>	<b>11 678.1</b>	<b>11 726.3</b>

#### 5.2.1 Capital de prévoyance assurés règlement de prévoyance CPM

Les capitaux de prévoyance des assurés au sens du règlement de prévoyance CPM ont une nouvelle fois été calculés selon les bases techniques LPP 2020 (exercice précédent LPP 2015) en application du concept générationnel et un taux d'intérêt technique de 1.5%. Ils correspondent toutefois au moins à la prestation de sortie. La somme des prestations de sortie individuelles de ces assurés (assurés individuels inclus) s'élève à CHF 7851.2 millions (exercice précédent CHF 7901.3 millions) à la date de clôture du bilan. Par comparaison, le capital de prévoyance a été augmenté d'environ 43.8% (45.9%), s'inscrivant ainsi à CHF 11 290.9 millions (CHF 11 530.7 millions). Les capitaux de prévoyance des sorties en suspens figurent dans le compte de régularisation passif.

Selon l'ancienne méthode de calcul, les capitaux de prévoyance des assurés au sens du règlement de prévoyance CPM auraient totalisés CHF 11 484.7 millions au 31 décembre 2021. Ils s'élèvent désormais à CHF 11 290.9 millions et enregistrent ainsi une réduction extraordinaire de CHF 193.8 millions.

#### 5.2.2 Capital de prévoyance assurés règlement de prévoyance pour les enseignants

Le capital de prévoyance pour les enseignants assurés correspond à l'avoir de vieillesse ou à la somme des comptes de vieillesse gérés de manière individuelle. Les avoirs de vieillesse ont une nouvelle fois été rémunérés à 3.0%, ce qui équivaut à un montant de CHF 3.1 millions (exercice précédent CHF 3.2 millions). À titre de compensation de la réduction du taux de conversion de 6.1% à 5.5% à l'âge de 64 ans, les avoirs de vieillesse ont été augmentés de CHF 10.3 millions en 2019 (cependant tout au plus à la valeur maximale des avoirs de vieillesse selon le tableau de rachat). En cas de droit à une prestation de libre passage,

<sup>1/60</sup> de cette bonification unique est déduit de la prestation réglementaire de libre passage pour chaque mois manquant jusqu'au 31 décembre 2023.

#### Évolution capital de prévoyance règlement de prévoyance pour les enseignants

	2021 en millions de CHF	2020 en millions de CHF
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>113.2</b>	<b>110.7</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>11.2</b>	<b>14.6</b>
■ dont bonifications de vieillesse	6.1	6.5
■ dont primes uniques et montants d'achat	1.8	1.5
■ dont apports de libre passage	2.8	4.6
■ dont remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	0.4	2.0
■ dont arrondi	0.1	0.0
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-19.2</b>	<b>-15.0</b>
■ dont prestations réglementaires	-11.7	-8.8
■ dont prestations de libre passage en cas de sortie	-6.7	-6.1
■ dont versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-0.2	-0.1
■ dont harmonisation années précédentes (sorties et retraites avec effet rétroactif)	-0.5	-0.1
■ dont arrondi	-0.1	0.1
<b>Déduction prestation de libre passage selon art. 53 du règlement de prévoyance</b>	<b>-0.2</b>	<b>-0.2</b>
<b>Rémunération avoirs de vieillesse</b>	<b>3.1</b>	<b>3.2</b>
<b>Arrondi</b>	<b>0.0</b>	<b>-0.1</b>
<b>État au 31 décembre</b>	<b>108.1</b>	<b>113.2</b>

## 5.2.3 Capital d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital

Les participations au chiffre d'affaires et bonus irréguliers, qui ne sont pas assurés dans le revenu global, peuvent être assurés dans un plan d'assurance complémentaire prévoyant une prestation en capital. Les comptes ont été rémunérés à un taux inchangé de 2.0%.

## 5.2.4 Capital d'épargne comptes supplémentaires

Par des versements sur le compte supplémentaire, les assurés peuvent compenser, en cas de retraite anticipée, la rente de vieillesse AVS manquante et la réduction de la rente de retraite. À la date du bilan, 364 assurés (exercice précédent 383) ont profité de cette possibilité. Les comptes ont été rémunérés à un taux inchangé de 2.0%.

## 5.2.5 Capital d'épargne comptes d'excédents

Le compte capital d'épargne comptes d'excédents contient des prestations de sortie apportées qui n'ont pas pu être utilisées dans le cadre du règlement de prévoyance CPM. Le solde du compte se compose de 1333 postes (exercice précédent 1338). Les comptes ont été rémunérés à un taux inchangé de 2.0%.

## 5.3 Total de l'avoir de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin) se sont chiffrés à CHF 2940.1 millions (exercice précédent CHF 2926.0 millions) et sont affectés au capital de prévoyance des assurés (règlement de prévoyance CPM et règlement de prévoyance pour les enseignants). Le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral est resté inchangé à 1.0%.

## 5.4 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes

	31. 12. 2021	31. 12. 2021 <i>conf. à l'ancien règlement relatif aux provisions</i>	31. 12. 2020
	<i>en millions de CHF</i>	<i>en millions de CHF</i>	<i>en millions de CHF</i>
5.4.1 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	9 636.8	10 010.1	9 745.1
5.4.2 Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-Migros (bénéficiaires de rentes)	5.6	5.6	6.0
Arrondi	0.1	0.1	-0.1
<b>Total</b>	<b>9 642.5</b>	<b>10 015.8</b>	<b>9 751.0</b>

### 5.4.1 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes en cours et expectatives pour les retraités, les invalides, les veufs/veuves/partenaires, les divorcés et les enfants. Le capital de prévoyance bénéficiaires de rentes contient aussi le capital de prévoyance des rentes en cours préfinancé par le biais des comptes supplémentaires. Les engagements ont été calculés selon les bases techniques LPP 2020 (exercice précédent LPP 2015), concept générationnel, et un taux d'intérêt technique de 1.5%.

Selon l'ancienne méthode de calcul, le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes aurait totalisé CHF 10 010.1 millions au 31 décembre 2021. Il s'élève désormais à CHF 9 636.8 millions et enregistre ainsi une réduction extraordinaire de CHF 373.3 millions.

### 5.4.2 Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-M

Afin de garantir l'obligation de paiement des rentes de remplacement AVS-M en cours, la CPM a constitué un capital de prévoyance financé par les employeurs affiliés. Conformément à l'art. 16 al. 3 LFLP, la CPM ne constitue aucune provision spéciale pour les futures rentes de remplacement AVS-M des assurés actifs. En revanche, chaque employeur doit constituer des provisions en vue de garantir les engagements de contribution.

## 5.5 Provisions techniques

Les provisions techniques figurant ci-après ont été présentées selon le règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation. Par rapport à l'exercice précédent, on note une réduction de CHF 57.4 millions (exercice précédent réduction de CHF 78.1 millions).

### Provisions techniques

	31. 12. 2021	31. 12. 2021 <i>conf. à l'ancien règlement relatif aux provisions</i>	31. 12. 2020
	<i>en millions de CHF</i>	<i>en millions de CHF</i>	<i>en millions de CHF</i>
5.5.1 Provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire	154.7	154.7	209.7
5.5.2 Provision pour fluctuations de risques	114.0	115.9	116.4
5.5.3 Provision pour amélioration des prestations et réduction des cotisations	0.0	0.0	0.0
<b>Total</b>	<b>268.7</b>	<b>270.6</b>	<b>326.1</b>

#### 5.5.1 Provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire

La provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire est constituée pour financer les coûts des augmentations de salaire qui ne peuvent pas être financés en une année avec la contribution forfaitaire annuelle de 2.5 % des revenus soumis à cotisation. La valeur indicative maximale de la provision s'élève à 15 % des revenus soumis à cotisation des assurés en assurance complète à la date critère, à savoir à CHF 358.0 millions (exercice précédent CHF 351.2 millions).

La provision est constituée à hauteur de la valeur indicative maximale ou, le cas échéant, entièrement dissoute sur la base du résultat du montant forfaitaire de 2.5 % des revenus soumis à cotisation et des coûts effectifs du financement ultérieur des augmentations de salaire. Au cours de l'exercice sous revue, les cotisations encaissées pour l'assurance complémentaire des augmentations de salaire ont totalisé CHF 59.0 millions (CHF 58.4 millions) et les coûts CHF 114.0 millions (CHF 135.2 millions), d'où une perte de CHF 55.0 millions (perte de CHF 76.8 millions). Au 31 décembre 2021, la provision ainsi actualisée atteint CHF 154.7 millions (CHF 209.7 millions) ou 6.4 % (9.0 %) des revenus soumis à cotisation des assurés en assurance complète.

#### 5.5.2 Réserve de fluctuations de risques

La réserve de fluctuations de risques a pour but de compenser les pertes éventuelles découlant d'une évolution défavorable des cas d'invalidité et de décès d'assurés en assurance risque et en assurance complète au cours d'une année. Le montant de cette provision est évalué périodiquement sur la base d'une répartition des sinistres globaux et d'un niveau de sécurité de 99.99 % déterminé sur deux ans. Le besoin qui en découle correspond à un pourcentage inchangé de 1 % du capital de prévoyance des assurés actifs (sans comptes supplémentaires).

Selon l'ancienne méthode de calcul avec les bases techniques LPP 2015, la réserve de fluctuation de risque aurait totalisé CHF 115.9 millions au 31 décembre 2021. Elle s'élève désormais à CHF 114.0 millions et enregistre ainsi une réduction extraordinaire de CHF 1.9 million.

#### 5.5.3 Provision pour amélioration des prestations et réductions des cotisations

Une nouvelle fois, aucune provision n'était nécessaire pour l'exercice sous revue.

## 5.6 Attestations de l'expert

Le 11 février 2022, l'expert en matière de prévoyance professionnelle atteste que la CPM était en mesure, au 31 décembre 2021, de répondre à toutes ses obligations réglementaires conformément à l'art. 52e al. 1 LPP. Chaque année à la fin février, une expertise actuarielle est établie.

## 5.7 Bilan actuariel

	31.12.2021	Variation	31.12.2021	31.12.2020
	LPP 2020 (TG)		ancien règlement relatif aux provisions	LPP 2015 (TG)
	1.5%			1.5%
	<i>en millions de CHF</i>	<i>en millions de CHF</i>	<i>en millions de CHF</i>	<i>en millions de CHF</i>
<b>Actifs disponibles</b>	<b>28 645.5</b>		<b>28 645.5</b>	<b>26 588.8</b>
■ Actifs selon le bilan commercial	29 866.5		29 866.5	27 753.2
■ Dettes	-90.9		-90.9	-69.2
■ Compte de régularisation passif	-96.0		-96.0	-105.0
■ Réserve de contributions de l'employeur	-1 033.9		-1 033.9	-990.0
■ Provisions non techniques	-0.3		-0.3	-0.3
■ Arrondi	0.1		0.1	0.1
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>21 395.6</b>	<b>-568.9</b>	<b>21 964.5</b>	<b>21 803.5</b>
<b>Capital de prévoyance</b>	<b>21 126.9</b>	<b>-567.0</b>	<b>21 693.9</b>	<b>21 477.3</b>
<b>dont assurés</b>	<b>11 484.4</b>	<b>-193.7</b>	<b>11 678.1</b>	<b>11 726.3</b>
■ Capital de prévoyance assurés règlement de prévoyance CPM	11 290.9	-193.8	11 484.7	11 530.7
■ Capital de prévoyance assurés règlement de prévoyance pour les enseignants	108.1	0.0	108.1	113.2
■ Capital d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital	4.3	0.0	4.3	4.2
■ Capital d'épargne comptes supplémentaires	28.1	0.0	28.1	27.4
■ Capital d'épargne comptes d'excédents	53.0	0.0	53.0	50.8
■ Arrondi	0.0	0.1	-0.1	0.0
<b>dont bénéficiaires de rentes</b>	<b>9 642.5</b>	<b>-373.3</b>	<b>10 015.8</b>	<b>9 751.0</b>
■ Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	9 636.8	-373.3	10 010.1	9 745.1
■ Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-M	5.6	0.0	5.6	6.0
■ Arrondi	0.1	0.0	0.1	-0.1
<b>Provisions techniques</b>	<b>268.7</b>	<b>-1.9</b>	<b>270.6</b>	<b>326.1</b>
■ Provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire	154.7	0.0	154.7	209.7
■ Provision pour fluctuations de risques	114.0	-1.9	115.9	116.4
■ Provision pour amélioration des prestations	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Arrondi</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.1</b>
<b>Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2</b>	<b>133.9%</b>		<b>130.4%</b>	<b>121.9%</b>
<b>Degré de couverture visé</b>	<b>119.0%</b>		<b>119.0%</b>	<b>119.0%</b>

## 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

#### Responsabilités

Le conseil de fondation est l'organe suprême en matière de décision et de surveillance. Il assume de ce fait la responsabilité globale de la gestion de la fortune. Il délègue des tâches précises au comité des placements dans le domaine de la gestion de la fortune. Le comité des placements élabore la stratégie de placement à l'intention du conseil de fondation et détermine l'allocation tactique d'actifs et les benchmarks. Il désigne les gestionnaires de fortune et surveille leur activité de placement. En outre, il mandate l'Investment Controller et prend connaissance de ses rapports périodiques. Le responsable Asset Management (CIO) met en application l'allocation tactique d'actifs avec attribution de capitaux aux gestionnaires de fortune et rend régulièrement compte de l'activité de placement au comité des placements et au conseil de fondation. L'Investment Controller veille à faire respecter les directives de placement conformément au règlement de placement ainsi qu'à l'application de la stratégie de placement et calcule et évalue les paramètres de risque. Il dresse les décomptes mensuels de rendement et de risque ainsi qu'un rapport trimestriel complet à l'intention du comité des placements et du conseil de fondation.

#### Exercice du droit de vote

Les dispositions de l'«Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse» (ORAb) sont en application. Les directives pour l'exercice des droits de vote approuvées par le conseil de fondation sont accessibles aux assurés, aux entreprises concernées et à des tiers sur notre site Internet ([www.mpk.ch](http://www.mpk.ch)). Le résultat du vote des assemblées générales est publié après la date de l'assemblée. Une liste correspondante

est mise à jour chaque mois sur notre site Internet. En ce qui concerne les sociétés suisses cotées en bourse, tous les droits de vote sont exercés via la FP-CPM. Quant aux entreprises étrangères, les droits de vote dans les 300 principales participations étrangères sont exercés, ce qui correspond à deux tiers des actifs correspondants.

#### Habilitation de gestionnaires de fortune actifs dans la prévoyance professionnelle, directive CHS PP D-01/2014

En vertu de l'art. 48f al. 4 OPP 2, seuls peuvent être chargés du placement et de la gestion de la fortune de prévoyance les personnes ou institutions externes soumises à la surveillance des marchés financiers par une loi spéciale ainsi que les intermédiaires financiers opérant à l'étranger qui sont soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance agréée. Au sens de l'art. 48f al. 5 OPP 2, la CHS PP peut habiliter d'autres personnes ou institutions à exercer la gestion de fortune. Le respect de l'art. 48f al. 2-5 OPP 2 est expressément attesté.

#### Loyauté dans la gestion de fortune

La CPM est soumise à la charte de l'ASIP. Par conséquent, la CPM dispose d'un règlement visant à garantir le respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité. Les membres des organes, les collaborateurs et les partenaires externes responsables du placement, de la gestion et du contrôle des fonds de prévoyance se sont engagés à respecter les dispositions légales et réglementaires. Le conseil de fondation a adopté toutes les mesures nécessaires afin de contrôler le respect de ces dispositions.

#### Membres du comité des placements (mandat de 2019 à 2022)

Martin Lutz	Président à partir du 1.1.2022 (RE)	
Markus Maag (jusqu'au 31.12.2021)	Président (RE)	
Urs Bender	Membre (RS)	
Marcel Gähwiler	Membre (RS)	
Jürg Hochuli	Membre (RS)	
Markus Wattinger (depuis le 1.1.2022)	Membre (RE)	
Isabelle Zimmermann (depuis le 1.1.2022)	Membre (RE)	
Jörg Zulauf (jusqu'au 31.12.2021)	Membre (RE)	
Christoph Ryter	Participant	Directeur
Sergio Campigotto	Participant	Directeur adjoint
Stephan Bereuter (depuis le 1.1.2022)	Participant	Responsable Asset Management
Adrian Ryser (jusqu'au 31.12.2021)	Participant	Responsable Asset Management

RE = représentant de l'employeur au conseil de fondation

RS = représentant des salariés au conseil de fondation

## 6.2 Limites de placement au sens des prescriptions de l'OPP 2 et utilisation des extensions des limites de placement

Les placements et limites autorisés au sens des prescriptions de l'OPP 2, en particulier les art. 53, 54, 54a, 54b, 55, 56 et 56a OPP 2 sont respectés.

Fait exception l'art. 53 al. 4 OPP 2 qui stipule que les placements alternatifs sont autorisés uniquement sous la forme de placements collectifs diversifiés, de certificats diversifiés ou de produits structurés diversifiés. Les emprunts à des corporations ne relevant pas du droit public détenus directement par la CPM et le placement en or physique ne respectent pas cette prescription.

Dans la mesure où il est prouvé de façon concluante dans l'annexe aux comptes annuels que l'art. 50 al. 1-3 est respecté, les possibilités de placement peuvent être étendues en vertu de l'art. 50 al. 4 OPP 2.

Conformément à l'annexe 5 du règlement de placement, les placements dans des créances considérées comme des placements alternatifs sont aussi possibles sous la forme de placements directs, pour autant qu'ils fassent partie intégrante d'un portefeuille diversifié et que, en tant que seul placement direct, ils ne constituent pas plus de 1 % de la fortune globale. En ce qui concerne le placement en or physique, cette extension des possibilités de placement s'applique par analogie. Sur la base de l'analyse ALM réalisée en 2020, le conseil de fondation a délibérément décidé de recourir à l'extension des limites de placement.

### Limite (selon les art. 54 et 55 OPP 2)

art.	Catégorie	Valeur par catégorie OPP 2 2021 en CHF en millions de CHF	Valeur par catégorie OPP 2 2021 en ME en millions de CHF	Valeur par catégorie OPP 2 2021 Total en millions de CHF	Impact des dérivés en millions de CHF	Valeur déterminante en millions de CHF	Placements %	Limite OPP 2 %
	Créances sur montant fixe liquidités incluses	4 995.4	2 050.4	7 045.8		7 045.8	23.7	100
55a	Titres hypothécaires et lettres de gage	730.7	0.0	730.7		730.7	2.5	50
55b	Actions	4 873.7	3 611.1	8 484.8		8 484.8	28.5	50
55c	Biens immobiliers	6 529.9	1 610.7	8 140.6		8 140.6	27.4	30
	■ Biens immobiliers Suisse	6 529.9	0.0	6 529.9		6 529.9		
	■ Biens immobiliers Étranger	0.0	1 610.7	1 610.7		1 610.7	5.4	10
55d	Placements alternatifs	1 184.5	3 052.3	4 236.8		4 236.8	14.2	15
55f	Infrastructures	146.0	960.0	1 106.0		1 106.0	3.7	10
	<b>Placements en capitaux</b>	<b>18 460.2</b>	<b>11 284.5</b>	<b>29 744.7</b>		<b>29 744.7</b>	<b>100.0</b>	
55e	Placements en devises étrangères sans couverture du risque de change		11 284.5	11 284.5	-7 445.7	3 838.8	12.9	30
54	Limite par débiteur					respectée		
54a	Limite en matière de participation					respectée		
54b	Limite en matière de biens immobiliers et d'avance					respectée		

### 6.3 Indications sur la catégorie des placements alternatifs

Les catégories de placement liquidités, prêts, obligations, actions infrastructures et biens immobiliers Étranger contiennent des placements considérés comme alternatifs au sens de l'art. 53 OPP 2. Conformément aux directives de placement de l'OPP 2, sont considérés comme placements alternatifs les créances de débiteurs ne relevant pas du droit public, les senior secured loans et les placements immobiliers avec un taux d'avance supé-

rieur à 50%. Les placements dans les infrastructures ne sont considérés comme alternatifs que si le recours au capital étranger au niveau de la participation est possible ou si, dans le cas d'investissements directs, ils ne sont pas suffisamment diversifiés. La catégorie or physique est également considérée comme un placement alternatif.

À la date de clôture du bilan, les investissements effectués dans des placements alternatifs ont totalisé CHF 4236.8 millions (exercice précédent CHF 4147.5 millions).

#### Placements alternatifs au sens de l'OPP 2

Composition	Art. OPP 2	31.12.2021 en millions de CHF	31.12.2020 en millions de CHF
Créances alternatives (prêts, obligations hybrides, contingent convertibles/CoCo bonds, senior secured loans)	53 al. 3	2 585.9	2 455.7
Private equity, actions de marchés émergents all cap	53 al. 1e	130.5	168.2
Placements collectifs dans des biens immobiliers avec un taux d'avance supérieur à 50%	53 al. 5	969.6	1 313.3
Infrastructures avec effet de levier	53 al. 5	0.0	210.3
Or physique	53 al. 1e	550.7	0.0
Arrondi	0.1	0.0	
<b>Total</b>		<b>4 236.8</b>	<b>4 147.5</b>

Les placements alternatifs correspondent à une part de 14.2% des placements de la fortune (exercice précédent 15.1%).

### 6.4 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

#### Évolution de la réserve de fluctuation de valeurs

	2021 en millions de CHF	2020 en millions de CHF
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>4 142.7</b>	<b>3 367.0</b>
Apport (-)/prélèvement par le biais du compte d'exploitation	-77.5	775.6
Arrondi	0.0	0.1
<b>État au 31 décembre</b>	<b>4 065.2</b>	<b>4 142.7</b>

#### Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2021	31.12.2020
Valeur cible sur la base d'un niveau de sécurité de 97.5% et d'un horizon de placement de 2 ans	4 065.2	4 142.7
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs	0.0	0.0
Capital technique nécessaire	21 395.6	21 803.5
Réserve de fluctuation de valeurs disponible en % du capital technique nécessaire	19.0	19.0
<b>Valeur cible</b>	<b>19.0</b>	<b>19.0</b>
en % du capital technique nécessaire		

## 6.5 Présentation des placements par catégories

### Structure des placements

	Placements 2021		Stratégie	Fourchette		Placements 2020	
	en millions de CHF	%		min.	max.	en millions de CHF	%
<b>Valeurs nominales</b>	<b>10 301.0</b>	<b>34.6</b>	<b>33</b>			<b>10 463.8</b>	<b>38.0</b>
Liquidités	539.8	1.8	1	0	8	1 102.7	4.0
Prêts/hypothèques	2 280.0	7.7	8	5	10	2 144.2	7.8
Obligations gouvernementales en CHF	31.9	0.1	2	0	5	1.8	0.0
Obligations non gouvernementales Suisse en CHF						639.8	2.3
Obligations Étranger en CHF						374.3	1.4
Obligations non gouvernementales en CHF	1 069.8	3.6	3	0	5		
Obligations d'État en ME	574.6	1.9	2	0	5	536.5	1.9
Obligations d'entreprise en ME	2 533.5	8.5	8	4	12	2 838.9	10.3
Obligations satellites	3 271.4	11.0	9	6	12	2 825.6	10.3
<b>Valeurs réelles</b>	<b>19 443.7</b>	<b>65.4</b>	<b>67</b>			<b>17 059.5</b>	<b>62.0</b>
Actions	8 528.5	28.7	28			8 199.5	29.8
■ dont actions Suisse	2 331.6	7.8	7	4	10	2 145.5	7.8
■ dont actions Étranger	4 860.6	16.3	16	12	20	4 673.0	17.0
■ dont actions satellites	1 336.3	4.5	5	2	8	1 381.0	5.0
■ dont arrondi	0.0	0.1				0.0	0.0
Biens immobiliers	10 364.4	34.8	37			8 860.0	32.2
■ dont biens immobiliers Suisse placements directs	6 477.2	21.8	24	20	28	6 096.6	22.2
■ dont biens immobiliers satellites						2 763.4	10.0
■ dont biens immobiliers Étranger indirects	2 781.0	9.4	9	5	12		
■ dont infrastructures	1 106.2	3.7	4	2	6		
■ dont arrondi	0.0	-0.1				0.0	0.0
Or physique	550.8	1.9	2	0	3		
<b>Placements en capitaux</b>	<b>29 744.7</b>	<b>100.0</b>	<b>100</b>			<b>27 523.3</b>	<b>100.0</b>
Actifs opérationnels/limitations	121.8					229.9	
<b>Somme au bilan</b>	<b>29 866.5</b>					<b>27 753.2</b>	

À la date de clôture du bilan, les dispositions légales et réglementaires étaient respectées.

### 6.5.1 Liquidités

Les liquidités comprennent des avoirs en comptes courants, des placements à terme et des obligations avec des durées résiduelles inférieures à quatre ans.

### 6.5.2 Obligations non gouvernementales en CHF

Les placements sont effectués par la FP-CPM dans des obligations en CHF à taux variable ou fixe de débiteurs domiciliés en Suisse et à l'étranger, à l'exception des obligations de la Confédération.

### 6.5.3 Obligations d'entreprise en ME

Les obligations d'entreprise en monnaies étrangères se composent de placements en partie collectifs auprès de la FP-CPM ou dans un fonds CPM à investisseur unique.

### 6.5.4 Obligations satellites

Les obligations satellites englobent les sous-catégories suivantes:

- obligations high yield
- obligations de marchés émergents
- obligations hybrides
- obligations opportunistes

Les placements sont détenus de manière collective ou dans un fonds de la CPM à investisseur unique.

### 6.5.5 Actions satellites

Les actions satellites englobent les sous-catégories suivantes:

- actions small/mid cap
- actions de marchés émergents all cap
- actions opportunistes

Les placements sont détenus de manière collective ou dans un fonds de la CPM à investisseur unique.

### 6.5.6 Biens immobiliers Suisse placements directs

Les placements sont effectués par la FP-CPM.

### 6.5.7 Biens immobiliers Étranger indirects

Les placements sont effectués dans des valeurs immobilières à l'étranger et en Suisse principalement dans des placements collectifs non cotés conformément à l'art. 56 OPP 2.

### 6.5.8 Infrastructures

Les placements sont effectués principalement dans des placements collectifs non cotés conformément à l'art. 56 OPP 2.

### 6.5.9 Engagements résultant d'investissements

La date de clôture du bilan fait état des engagements d'investissement suivants:

#### Prêts/hypothèques

41 engagements d'investissement dans la sous-catégorie des hypothèques d'un montant de CHF 33.4 millions.

#### Actions satellites

12 engagements d'investissement (exercice précédent 16), soit l'équivalent d'un montant de CHF 60.4 millions (CHF 77.2 millions) dans la sous-catégorie des actions opportunistes dans les monnaies d'origine CHF et USD.

#### Biens immobiliers Étranger indirects

39 engagements d'investissement équivalent à un montant de CHF 697.7 millions. Les engagements d'investissement étaient souscrits dans les monnaies d'origine AUD, CAD, CHF, EUR, GBP et USD. Au cours de l'exercice précédent, ces engagements figuraient dans les placements satellites en biens immobiliers.

#### Infrastructures

14 engagements d'investissement équivalent à un montant de CHF 436.1 millions. Les engagements d'investissement étaient souscrits dans les monnaies d'origine CHF, DKK, EUR, GBP et USD. Au cours de l'exercice précédent, ces engagements figuraient dans les placements satellites en biens immobiliers.

#### Placements satellites en biens immobiliers

Jusqu'au 31 décembre 2020, les biens immobiliers Étranger indirects et les infrastructures étaient intégrés dans la catégorie des placements satellites en biens immobiliers. Au 31 décembre 2020, 44 engagements d'investissement d'un montant équivalent à CHF 728.3 millions étaient enregistrés. Les engagements d'investissement étaient souscrits dans les monnaies d'origine AUD, CAD, CHF, DKK, EUR, GBP et USD.

## 6.6 Instruments financiers dérivés non échus (ouverts)

(art. 56a al. 7 OPP 2)

### 6.6.1 Opérations sur devises à terme

Durant l'exercice sous revue, des opérations sur devises à terme ont été effectuées pour couvrir partiellement les engagements en monnaie étrangère. La garantie est fournie tant par la FP-CPM ou le fonds CPM à investisseur unique que par la CPM elle-même. Sur l'ensemble des opérations sur devises à terme directement conclues par la CPM, 305 opérations réduisant l'engagement (exercice précédent 301) à hauteur de CHF 7445.7 millions (CHF 6215.1 millions) n'étaient pas encore échues. Les monnaies des transactions étaient AUD, CAD, DKK, EUR, GBP, JPY, SEK, SGD et USD. L'échéance finale des contrats est fixée au plus tard au 20 décembre 2022. À la date de clôture du bilan, la valeur de remplacement des opérations sur devises à terme est positive avec CHF 111.9 millions (positive avec CHF 101.8 millions).

### 6.6.2 Futures sur taux d'intérêt

À la date de bilan, on ne recensait pas de futures sur taux d'intérêt.

## 6.7 Prêts de titres

La CPM n'effectue pas de prêts de titres dans le cadre des placements directs. Les fondations et fonds de placement dans lesquels la CPM investit sont, dans le cadre de leurs placements directs, autorisés à effectuer des prêts de titres.

## 6.8 Explications relatives au résultat net des placements de la fortune

L'Investment Controller surveille constamment les revenus de la fortune et compare le rendement atteint avec la performance du benchmark. La performance globale a atteint 8.5% (exercice précédent 6.5%). Les résultats ont été mesurés selon la méthode TWR (time weighted return) conformément à la stratégie de placement présentée au chiffre 6.5.

### 6.8.1 Résultat des actifs opérationnels

Le rendement des actifs opérationnels inchangé de CHF 0.4 million résulte en premier lieu du produit des intérêts découlant des débiteurs de CHF 0.2 million et du produit des intérêts découlant des prêts accordés aux assurés pour l'achat à tempérament d'années d'assurance manquantes inchangé de CHF 0.1 million.

### 6.8.2 Résultat des liquidités

L'évaluation est effectuée à la valeur de marché et les intérêts courus sont régularisés.

	2021 en millions de CHF	2020 en millions de CHF
Liquidités	-1.5	-0.2
Obligations à court terme	1.3	21.1
Arrondi	0.1	0.0
<b>Total</b>	<b>-0.1</b>	<b>20.9</b>

### Liquidités

Les taux d'intérêt négatifs sur les avoirs bancaires introduits par la Banque nationale suisse le 15 janvier 2015 ont, durant l'exercice sous revue, grevé le résultat à hauteur de TCHF 1646.0 (exercice précédent TCHF 353.9), dont TCH 1523.9 (TCHF 295.2) concernaient la catégorie de placement des liquidités. Les intérêts négatifs restants de TCHF 122.1 (TCHF 58.7) sont répartis sur les autres placements directement détenus par la CPM.

### Obligations à court terme

La sous-catégorie des obligations à court terme contient des emprunts avec des durées résiduelles allant jusqu'à quatre ans.

### Risques de change

Les risques de change de la sous-catégorie des obligations à court terme sont couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet positif de CHF 3.0 millions a été réalisé à la clôture du bilan (exercice précédent effet négatif de CHF 0.4 million). À la date de clôture du bilan, 5 (8) opérations réduisant l'engagement à hauteur de CHF 104.7 millions (CHF 169.6 millions) n'étaient pas encore échues.

### 6.8.3 Résultat des prêts/hypothèques

Le revenu comptabilisé correspond aux entrées d'intérêt de l'exercice sous revue, aux intérêts courus accumulés sur le portefeuille de prêts et à l'effectif des hypothèques à la clôture du bilan ainsi qu'aux variations d'évaluation sur les prêts des placements collectifs.

	2021 en millions de CHF	2020 en millions de CHF
Prêts	17.0	13.8
Placements privés	-0.6	1.1
Hypothèques	5.4	4.8
<b>Total</b>	<b>21.8</b>	<b>19.7</b>

### 6.8.4 Résultat des obligations

	2021 en millions de CHF	2020 en millions de CHF
Obligations gouvernementales en CHF	0.0	0.0
Obligations non gouvernementales Suisse en CHF		4.6
Obligations Étranger en CHF		1.5
Obligations non gouvernementales en CHF	-9.1	
Obligations d'État en ME	-16.3	17.3
Obligations d'entreprise en ME	-46.2	137.9
Obligations satellites	83.4	93.8
Arrondi	-0.1	-0.1
<b>Total</b>	<b>11.7</b>	<b>255.0</b>

#### Risques de change

Les risques de change des obligations d'entreprise en ME directement détenues et des obligations satellites sont couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet positif de CHF 55.9 millions a été réalisé à la clôture du bilan (exercice précédent effet positif de CHF 51.4 millions). À la date de clôture du bilan, 99 (98) opérations réduisant l'engagement à hauteur de CHF 3287.7 millions (CHF 2948.0 millions) n'étaient pas encore échues.

### 6.8.5 Résultat des actions

	2021 en millions de CHF	2020 en millions de CHF
Actions Suisse	441.7	118.1
Actions Étranger	891.5	495.3
Actions satellites	123.7	202.8
Arrondi	0.1	0.0
<b>Total</b>	<b>1 457.0</b>	<b>816.2</b>

#### Risques de change

Les risques de change des actions satellites directement détenues sont couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet positif de CHF 7.3 millions a été réalisé à la clôture du bilan (exercice précédent effet positif de CHF 18.4 millions). À la date de clôture du bilan, 36 (62) opérations sur devises à terme réduisant l'engagement à hauteur de CHF 770.9 millions (CHF 733.3 millions) n'étaient pas encore échues.

### 6.8.6 Résultat des biens immobiliers

	2021 en millions de CHF	2020 en millions de CHF
Biens immobiliers Suisse placements directs	460.6	496.2
Biens immobiliers satellites		135.2
Biens immobiliers Étranger indirects	368.3	
Infrastructures	108.2	
Arrondi	-0.1	0.0
<b>Total</b>	<b>937.0</b>	<b>631.4</b>

#### Biens immobiliers Suisse placements directs

Le résultat des biens immobiliers Suisse placements directs se compose du versement de la FP-CPM à hauteur de CHF 198.4 millions (exercice précédent CHF 198.3 millions), de la variation de la valeur nette d'inventaire de CHF 247.0 millions (CHF 282.4 millions) et de la compensation des frais d'administration des placements de CHF 15.2 millions (CHF 15.5 millions).

#### Biens immobiliers Étranger indirects/infrastructures

Jusqu'au 31 décembre 2020, les biens immobiliers Étranger indirects et les infrastructures étaient intégrés dans la catégorie de placement des placements satellites en biens immobiliers. Désormais, les deux sous-catégories constituent chacune une catégorie distincte.

#### Risques de change

Les risques de change des catégories biens immobiliers Étranger indirects et infrastructures sont couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet positif de CHF 45.7 millions a été réalisé à la clôture du bilan (exercice précédent effet positif de CHF 32.5 millions). À la date de clôture du bilan, 165 (133) opérations réduisant l'engagement à hauteur de CHF 3282.4 millions (CHF 2364.2 millions) n'étaient pas encore échues.

## 6.8.7 Résultat sur l'or physique

Le résultat sur l'or physique découle du changement de valeur positif de CHF 4.4 millions du placement.

## 6.8.8 Charges d'intérêts

	2021 en millions de CHF	2020 en millions de CHF
Charges d'intérêts des fonds étrangers	0.6	0.6
Réserve de contributions de l'employeur	0.3	0.4
Arrondi	0.0	-0.1
<b>Total</b>	<b>0.9</b>	<b>0.9</b>

### Charges d'intérêts des fonds étrangers

Les charges d'intérêts des fonds étrangers englobent la rémunération des prestations de libre passage.

## 6.8.9 Frais d'administration des placements

(art. 48a al. 1b OPP 2)

### Frais de gestion de la fortune

(inscrits au compte d'exploitation)	2021 en millions de CHF	2020 en millions de CHF
Frais de gestion de la fortune directement comptabilisés (1 <sup>er</sup> niveau de frais)	7.8	6.6
Frais de gestion de la fortune des placements collectifs (indicateurs des frais 2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> niveau de frais)	89.2	83.0
<b>Frais de gestion de la fortune comptabilisés</b>	<b>97.0</b>	<b>89.6</b>

### Frais de gestion de la fortune directement comptabilisés

Les frais de gestion de la fortune directement comptabilisés englobent les charges liées à la gestion de la fortune (TER) de CHF 6.3 millions (exercice précédent CHF 5.2 millions), les frais de transaction et impôts (TTC) de CHF 1.0 million (CHF 0.9 million) ainsi que les autres frais (SC) inchangés de CHF 0.5 million.

### Frais de gestion de la fortune des placements collectifs

Les frais de gestion de la fortune des placements collectifs transparents en matière de frais sont indiqués conformément aux concepts de ratio des frais TER et apparaissent dans le compte d'exploitation en tant que frais de gestion de la fortune. Les rendements des différentes catégories de placements de la fortune ont été augmentés en conséquence. Le poste «Résultat net de l'activité des placements» reste ainsi inchangé. Tous les placements collectifs sont considérés comme transparents en matière de frais au sens des directives de la CHS PP D-02/2013.

## Indication des postes

	31.12.2021		31.12.2020	
	en millions de CHF	%	en millions de CHF	%
Placements directs	3 531.7	11.8	3 188.1	11.5
Placements collectifs transparents en matière de frais	26 213.0	87.8	24 335.2	87.7
Actifs opérationnels	119.4	0.4	227.0	0.8
<b>Total des placements de la fortune</b>	<b>29 864.1</b>	<b>100.0</b>	<b>27 750.3</b>	<b>100.0</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b> (part des placements transparents en matière de frais)		<b>100%</b>		<b>100%</b>
<b>Total des frais de gestion de la fortune inscrits au compte d'exploitation</b> (en % des placements transparents en matière de frais)		<b>0.325%</b>		<b>0.323%</b>
Frais de gestion de la fortune par CHF 100 de placements de la fortune		32.5 centimes		32.3 centimes

## 6.9 Explication des placements auprès de l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

### 6.9.1 Placements auprès de l'employeur

À la clôture du bilan, la CPM disposait des avoirs suivants auprès des employeurs. Ces avoirs étaient entièrement couverts par des réserves de fluctuation de valeurs.

#### Placements auprès de l'employeur

	en millions de CHF	31.12.2021 en % des actifs disponibles	en millions de CHF	31.12.2020 en % des actifs disponibles
Actifs opérationnels	52.5	0.2	97.0	0.4
■ Compte courant auprès de la Fédération des coopératives Migros	40.0		84.8	
■ Créances envers les employeurs	12.5		12.1	
■ Arrondi	0.0		0.1	
Liquidités	324.1	1.1	781.6	2.9
■ Compte courant auprès de la Fédération des coopératives Migros	120.5		180.4	
■ Compte courant auprès de la Banque Migros	200.7		601.2	
■ Créances découlant d'opérations sur devises liquidités	3.0		0.0	
■ Arrondi	-0.1		0.0	
Obligations	47.7	0.2	51.4	0.2
■ Créances découlant d'opérations sur devises obligations d'entreprise en ME	17.0		10.3	
■ Créances découlant d'opérations sur devises obligations satellites	30.7		41.1	
Actions	8.9	0.0	18.4	0.1
■ Créances découlant d'opérations sur devises actions satellites	8.9		18.4	
Biens immobiliers	44.2	0.2	32.5	0.1
■ Créances découlant d'opérations sur devises biens immobiliers satellites			32.5	
■ Créances découlant d'opérations sur devises biens immobiliers Étranger indirects	35.0			
■ Créances découlant d'opérations sur devises infrastructures	9.3			
■ Arrondi	-0.1		0.0	
Arrondi	0.0	0.0	-0.1	0.0
<b>Total</b>	<b>477.4</b>	<b>1.7</b>	<b>980.8</b>	<b>3.7</b>

#### Comptes courants non garantis

Les comptes courants non garantis sont rémunérés aux conditions du marché et considérés comme placements auprès de l'employeur. Les avoirs bancaires opérationnels revêtent un caractère purement commercial et ne sont pas considérés comme placements chez l'employeur.

#### Liquidités

Les comptes courants non garantis inscrits dans la rubrique des liquidités possèdent un caractère d'investissement, sont résiliables à vue et rémunérés aux conditions du marché.

#### Baux avec l'employeur

À la date de clôture du bilan, la FP-CPM comptait des baux conclus avec les entreprises du groupe Migros d'un volume de loyers de CHF 36.5 millions (exercice précédent CHF 39.9 millions). Ce chiffre correspond à 11.0% (11.4%) de l'ensemble des loyers nets. Conformément à l'art. 57 al. 3 OPP 2 qui prévoit que les placements en biens immobiliers utilisés pour plus de 50% de leur valeur par l'employeur pour ses affaires ne peuvent pas dépasser 5% de la fortune, la valeur capitalisée s'élève à CHF 682.3 millions (CHF 741.0 millions), ce qui correspond à 2.4% (2.8%) des actifs disponibles. À la date de clôture du bilan, la CPM disposait toujours de 96.6% de toutes les parts émises par la FP-CPM en faveur de la catégorie de placement des «biens immobiliers Suisse».

## 6.9.2 Explications sur la réserve de contributions de l'employeur

Durant l'exercice sous revue et jusqu'à la fin août, la rémunération s'est élevée à 0.05% et, à partir de septembre, à 0.0% (exercice précédent 0.05%), ce qui correspond à l'intérêt de l'avoir en compte courant des entreprises-M auprès de la FCM. À la date de clôture du bilan, 25 (exercice précédent 28) employeurs affiliés disposaient d'une réserve de contribution.

	2021 <i>en millions de CHF</i>	2020 <i>en millions de CHF</i>
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>990.0</b>	<b>755.9</b>
Prélèvements	-59.7	-66.3
Apports	103.3	300.0
<b>Différence nette</b>	<b>43.6</b>	<b>233.7</b>
Rémunération	0.3	0.4
<b>État au 31 décembre</b>	<b>1 033.9</b>	<b>990.0</b>

## 6.10 Rétrocessions

Les gestionnaires de fortune externes et les conseillers spécialisés de la CPM ont attesté n'avoir touché aucune rétrocession dans le cadre de leurs prestations de service pour la CPM au cours de l'exercice 2021.

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Compte de régularisation actif

	31.12.2021 en millions de CHF	31.12.2020 en millions de CHF
Aménagements intérieurs activés	1.8	2.5
Biens mobiliers/valeurs immatérielles/projets	0.3	0.1
Autres postes	0.3	0.3
<b>Total</b>	<b>2.4</b>	<b>2.9</b>

Les aménagements intérieurs activés concernent les investissements pour les aménagements à la chose louée au siège de Schlieren. Cet investissement sera amorti sur une durée totale de dix ans, ce qui correspond à la durée de location minimale convenue. Le poste biens mobiliers/valeurs immatérielles comporte des acquisitions dont la valeur se maintient au-delà d'une année. La durée d'amortissement est de cinq ans tout au plus.

### 7.2 Prestations de libre passage et rentes

	31.12.2021 en millions de CHF	31.12.2020 en millions de CHF
Prestations de libre passage non versées/ options en capital avec décompte en décembre de l'exercice sous revue et versement en janvier de l'exercice suivant	81.1	59.9
Compte en attente pour les prestations de sortie apportées/rentes non versées	6.3	5.7
Arrondi	0.1	0.0
<b>Total</b>	<b>87.5</b>	<b>65.6</b>

Les prestations de libre passage/options en capital non versées sont de courte durée et versées en janvier de l'année suivante.

### 7.3 Autres engagements

	31.12.2021 en millions de CHF	31.12.2020 en millions de CHF
M-participation bénéficiaires de rentes	0.8	1.0
Dettes envers des tiers	1.5	1.4
Comptes courants	1.1	1.1
Arrondi	0.0	0.1
<b>Total</b>	<b>3.4</b>	<b>3.6</b>

Les dettes découlant de la M-participation bénéficiaires de rentes concernent des coupons que les entreprises-M remettaient aux collaborateurs jusqu'à la fin 1990 au début de l'embauche et à l'occasion d'anniversaires de service. Une restitution est possible en tout temps. La CPM est chargée du traitement de ces coupons rémunérés à un taux de 7% au moins. La différence par rapport à l'intérêt du marché est facturée aux employeurs respectifs. Les dettes envers des tiers et les comptes courants concernent les affaires opérationnelles et ont, en règle générale, un caractère à court terme.

## 7.4 Compte de régularisation passif

	31.12.2021 <i>en millions de CHF</i>	31.12. 2020 <i>en millions de CHF</i>
Sorties en suspens	93.2	102.5
Provisions personnel	2.3	2.1
Autres postes	0.5	0.4
<b>Total</b>	<b>96.0</b>	<b>105.0</b>

Les engagements découlant de sorties en suspens se composent de prestations de libre passage envers 1928 assurés (exercice précédent 1637 assurés). Il s'agit ici de cas qui n'ont pas encore pu être traités, faute d'avis de sortie/de documents/de données.

Les provisions pour le personnel se composent en premier lieu d'engagements latents découlant des soldes de jours de vacances accumulés, des soldes d'heures supplémentaires non encore compensées et de cadeaux d'ancienneté proportionnels.

Les autres postes comprennent les charges qui concernent l'exercice en cours, mais qui ne sont facturées que l'année suivante (révision des comptes, coûts de surveillance, factures de créanciers).

## 7.5 Provisions non techniques

Les provisions non techniques concernent les contributions latentes obligatoires aux futures rentes de remplacement AVS-M de la CPM en tant qu'employeur. Le volume inchangé s'élève à CHF 0.3 million.

## 7.6 Fonds libres

La variation des fonds libres se fait par le biais de l'excédent des produits et des charges. Dans le cas de liquidations partielles, une éventuelle répercussion sur les fonds libres intervient exclusivement dans le compte d'exploitation.

## 7.7 Frais d'administration

### Frais d'administration généraux

Au cours de la période sous revue, la direction a généré des frais d'administration généraux à hauteur de CHF 30.1 millions (exercice précédent CHF 30.4 millions). Ils comprennent les presta-

tions de la direction aux proches, les charges pour l'administration des placements directs de la fortune ainsi que les autres rendements de CHF 22.9 millions (CHF 23.8 millions).

### Frais d'administration

	2021 <i>en millions de CHF</i>	2020 <i>en millions de CHF</i>
Frais de personnel	20.8	20.4
Honoraires et prestations	4.6	5.2
Corrections de valeur et amortissements	1.8	1.8
Loyers des locaux	1.6	1.5
Communication/information assurés	0.6	0.6
Entretien des installations/petites acquisitions	0.2	0.2
Autres frais d'administration	0.6	0.6
Arrondi	-0.1	0.1
<b>Frais d'administration généraux avant répartitions/rendement</b>	<b>30.1</b>	<b>30.4</b>
Facturation aux proches de prestations de la direction découlant des Service Level Agreements	-20.1	-20.9
Rendement de la direction découlant des Service Level Agreements internes	-2.7	-2.6
Rendements divers	-0.2	-0.2
Arrondi	0.1	-0.1
<b>Total répartition/rendement</b>	<b>-22.9</b>	<b>-23.8</b>
<b>Total des frais d'administration généraux</b>	<b>7.2</b>	<b>6.6</b>

Durant l'exercice sous revue, la rubrique facturation aux proches de prestations de la direction découlant des Service Level Agreements comprend des prestations de CHF 1.2 million que le Facility Management interne a fournies pour les activités de gérance des biens immobiliers. Au cours de l'exercice précédent, le même montant était inscrit comme charge dans la rubrique honoraires et prestations.

### Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle

Les charges des prestations de révision internes et externes et les charges de l'expert en matière de prévoyance professionnelle se sont élevées à respectivement TCHF 206.2 et TCHF 128.2 (exercice précédent TCHF 220.7 et TCHF 132.9).

### Autorités de surveillance

Durant l'exercice sous revue, les charges de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich ont atteint TCHF 18.4 (exercice précédent TCHF 15.6).

La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) détermine les émoluments de surveillance annuels sur la base des frais effectifs et des données au 31 décembre de l'exercice précédent. Au cours de l'exercice sous revue, la taxe de surveillance 2020 a été perçue (base 2019). Les charges ont donc totalisé TCHF 31.9 (TCHF 37.3).

À la clôture, les charges inscrites dans la rubrique des autorités de surveillance s'élevaient à TCHF 50.3 (TCHF 52.9).

## 8. Demandes de l'autorité de surveillance

---

En date du 10 juin 2021, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich a communiqué avoir vérifié les comptes 2020 et en avoir pris connaissance. Aucune condition n'a été imposée.

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

---

Aucune.

## 10. Événements postérieurs à la date du bilan

---

Aucun événement important postérieur à la date du bilan n'est à signaler.

## Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de caisse de pensions Migros  
Schlieren

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de caisse de pensions Migros, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

#### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich  
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Claudio Notter  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Doruntina Kajtazi

Zürich, le 17 février 2022

# Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

**LIBERA**

Au Conseil de Fondation de la  
**Caisse de pensions Migros**  
Schlieren

Zurich, 11 février 2022

## Attestation de l'expert en prévoyance professionnelle

Sur la base des documents et des données fournis par la Caisse de pensions Migros, nous confirmons en tant qu'expert en prévoyance professionnelle au Conseil de Fondation et à l'Autorité de surveillance ce qui suit au 31 décembre 2021:

- Libera est une société d'experts indépendants et agréés en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52d et 52e LPP ainsi que l'art. 40 ss OPP2.
- L'examen de la Caisse de pensions Migros au 31 décembre 2021 est réalisé conformément aux directives techniques DTA de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions et plus particulièrement selon la DTA 5.
- Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été calculés avec les bases techniques LPP 2020 selon les tables de mortalité par génération et un taux d'intérêt technique de 1.5%.
- Avec une fortune de prévoyance de CHF 28'645.5 millions et un capital de prévoyance de CHF 21'395.6 millions, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 133.9% au 31 décembre 2021.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement sur la constitution de provisions et de réserves de fluctuation de valeur.
- La réserve de fluctuation de valeur qui s'élève à CHF 4'065.2 millions atteint son montant cible. Il existe des fonds libres à hauteur de CHF 3'184.8 millions.
- Toutes les dispositions réglementaires actuarielles sur les prestations et le financement correspondent aux dispositions légales.
- La Caisse de pensions Migros offre au 31 décembre 2021 la garantie suffisante qu'elle peut remplir ses engagements de nature actuarielle. Elle satisfait donc les prescriptions selon l'art. 52e al. 1 LPP.

Meilleures salutations  
Libera SA



Samuel Blum, MSc ETH  
Expert en Caisses de Pensions CSEP



Manuel Moser, MSc ETH  
Expert en assurances de pension

#### **Impressum**

Éditeur: **Caisse de pensions Migros**, Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren

Concept et présentation graphique: **[www.mendelin.com](http://www.mendelin.com)**

Illustrationen: **Adobe Stock**

Crédit photo: **Gerry Nitsch, Zürich**

Par souci de bonne lisibilité, l'emploi de la forme masculine fait indifféremment référence aux personnes de sexe masculin ou féminin.

Publié en français, en allemand et en italien sur Internet. La version allemande fait foi.

**Caisse de pensions Migros**  
Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren  
Tél. 044 436 81 11  
[www.mpk.ch](http://www.mpk.ch)  
[infofox@mpk.ch](mailto:infofox@mpk.ch)